



Guide Utilisateur

Interface

Harpège - PMS

Diffusion du Document

Tableau de diffusion du document	
Document :	Guide utilisateur
Version :	6-5-1
Destinataires :	Utilisateurs Harpège
Nombre de pages total :	66.

Tableau des versions du Document

Version	Date	Nature de la modification
V1.0	16/05/2014	Version initiale
V1.1	19/05/2014	Correction introduction.
V1.2	13/06/2014	Mises à jour suite aux retours de recette et évolutions.
V1.3	27/06/2014	Ajout des RG détaillées.
V1.4	15/07/2014	Prise en compte de la gestion du témoin rappel de paye dans la génération du fichier 3 (DM98539).
V1.5	25/09/2014	Modification des règles de gestion des « double carrières » dans les fichiers 1 et 2 MouvementC et P (DM99958). Restitution de l'affichage de la quotité d'affectation multipliée par 100 (DM100204). Ajout dans le compte-rendu d'exécution, de la liste des agents en écart du fichier 3 de la paye (DM99959).
V1.6	02/10/2014	Modification des règles de gestion du champ 46 - statut contrat (DM100130).
V1.7	20/11/2014	Ajout de la gestion des agents sans support carrière, contrat ou structure de travail actif sur la période d'observation mais ayant un ou des imputations spécifiques GFC actives (DM101019).
V1.8	27/11/2014	On ne gère les agents sans support que s'ils possèdent des imputations spécifiques GFC actives au niveau agent uniquement (DM101019) p14, et 31.

V1.9	13/02/2015	Alimentation des dates d'embauche et de sortie (champ n°3 et 4) pour les agents sans support dans les fichiers 1 et 2 en fonction des périodes d'imputation spécifiques niveau agent et non plus du mois d'observation (DM102306) p18, 19, 26 et 27. Alimentation des champs NIR (colonne 14) et NIR provisoire (colonne 87) à vide dans les fichiers 1 (MouvementC) et 2 (MouvementP) (DM102700) p20 et 26.
6-5-0	28/08/2015	Version Harpège « 6-5-0 » DM105740 : récupération du chevron le plus élevé p.21. DM105432 : Prise en compte dans le fichier 1 des mouvements constatés des agents issus du fichier 3 de la Paye, qui n'ont pas de support en cours (ni carrière, ni contrat), ni imputation spécifique sur le mois d'observation p. 14, de 18 à 26, 37 et 39.
6-5-1	18//09/2015	Version Harpège « 6-5-1 » DM103147 : Ajout du mode GBCP pour le fichier 5 p. 40.
6-6-0	18/11/2015	Version Harpège « 6-6-0 » DM105853 : Modification du statut contractuel (champ 46) remonté pour les agents hebergés dans les fichiers 1 et 2. P. 23
6-7-0	03/02/2016	Version Harpège « 6-7-0 » DM107429 : Modification du groupe hierachique pour les contractuels dans les fichiers 1 et 2. P.20. DM108051 : Modification de la date de sortie pour les titulaires dans les fichiers 1 et 2. P.19. DM108218 : Modification du nombre de ligne retournée lors de la présence de plusieurs ETPT. P.19.

Objet du Document

Ce document présente le fonctionnement de l'interface mise en place entre le progiciel Harpège et l'application Siham PMS.

TABLE DES MATIERES

1	INTRODUCTION	6
1.1	CONTEXTE DE LA MISE EN PLACE DE CETTE INTERFACE	6
1.2	PRINCIPE DE L'INTERFACE	6
2	PARAMÉTRAGE NECESSAIRE AU LANCEMENT DE L'OUTIL	8
2.1	DESCRIPTION DU RÉPERTOIRE UTILISÉ PAR L'OUTIL	8
2.2	PARAMÉTRAGE DES HABILITATIONS	9
3	LANCEMENT DE L'OUTIL	10
3.1	SAISIE D'UNE EXTRACTION PMS	10
3.1.1	SAISIE D'UNE EXTRACTION PMS	10
3.2	FICHIERS GENERES N° 1 ET 2 DES MOUVEMENTS CONSTATES ET PRÉVISIONNELS	13
3.2.1	DESCRIPTION	13
3.2.2	SELECTION DES AGENTS TRANSMIS	14
3.2.3	REGLES DE GESTION APPLIQUEES	14
3.2.4	DONNÉES DES AGENTS TRANSMISES	18
3.2.5	TRANSCODIFICATION	28
3.3	FICHER GENERE N° 3 DE LA PAYE	31
3.3.1	DESCRIPTION	31
3.3.2	SELECTION DES AGENTS TRANSMIS	32
3.3.3	REGLES DE GESTION APPLIQUEES	32
3.3.4	DONNÉES DES AGENTS TRANSMISES	34
3.4	FICHER GENERE N° 4 DES AFFECTATIONS ADMINISTRATIVES	36
3.4.1	DESCRIPTION	36
3.4.2	SELECTION DES AGENTS TRANSMIS	36
3.4.3	RÈGLES DE GESTIONS APPLIQUÉES	37
3.4.4	DONNÉES DES AGENTS TRANSMISES	38
3.5	FICHER GENERE N° 5 DES IMPUTATIONS ANALYTIQUES PREVISIONNELLES	39
3.5.1	DESCRIPTION	39
3.5.2	SELECTION DES AGENTS TRANSMIS	39
3.5.3	RÈGLES DE GESTIONS APPLIQUÉES	40
3.5.4	DONNÉES DES AGENTS TRANSMISES	40
3.6	COMPTE-RENDU DE L'EXTRACTION PMS	42
4	ANNEXES	44
4.1	TRANSCODIFICATION DES MOTIFS DE DÉPART	44
4.1.1	DESCRIPTION DE LA TABLE TRANSCO_PMS_DEPART	44
4.1.2	CONTENU DE LA TABLE	44
4.2	TRANSCODIFICATION DES CODES DE LA POSITION	45
4.2.1	DESCRIPTION DE LA TABLE TRANSCO_PMS_POSITION	45
4.2.2	CONTENU DE LA TABLE	45
4.3	TRANSCODIFICATION DES TYPES DE RÉMUNÉRATION	45
4.3.1	DESCRIPTION DE LA TABLE TRANSCO_PMS_REMUNERATION	45
4.3.2	CONTENU DE LA TABLE	46
4.4	TRANSCODIFICATION DES TYPES DE RÈGLEMENT DE PAYE	46
4.4.1	DESCRIPTION DE LA TABLE TRANSCO_PMS_REGLEMENT	46
4.4.2	CONTENU DE LA TABLE	46
4.5	TRANSCODIFICATION DES TYPES DE POPULATION	46

4.5.1	DESCRIPTION DE LA TABLE TRANSCO_PMS_POPULATION	46
4.5.2	CONTENU DE LA TABLE	47
4.6	TRANSCODIFICATION DE LA MODALITÉ DE SERVICE : TEMPS PARTIEL	47
4.6.1	DESCRIPTION DE LA TABLE TRANSCO_PMS_TEMPS_PARTIEL	47
4.6.2	CONTENU DE LA TABLE	48
4.7	TRANSCODIFICATION DE LA MODALITÉ DE SERVICE : TEMPS PARTIEL THÉRAPEUTIQUE	49
4.7.1	DESCRIPTION DE LA TABLE TRANSCO_PMS_MI_TPS_THERAP	49
4.7.2	CONTENU DE LA TABLE	49
4.8	TRANSCODIFICATION DE LA MODALITÉ DE SERVICE : CESSATION PROGRESSIVE D'ACTIVITÉ	49
4.8.1	DESCRIPTION DE LA TABLE TRANSCO_PMS_CPA	49
4.8.2	CONTENU DE LA TABLE	50
4.9	TRANSCODIFICATION DES SECTIONS/SOUS-SECTIONS CNU	50
4.9.1	DESCRIPTION DE LA TABLE TRANSCO_PMS_CNU	50
4.9.2	CONTENU DE LA TABLE	50
4.10	TRANSCODIFICATION DES DISCIPLINES DU SECOND DEGRÉ	54
4.10.1	DESCRIPTION DE LA TABLE TRANSCO_PMS_DISC_SECOND_DEGRE	54
4.10.2	CONTENU DE LA TABLE	55
4.11	TRANSCODIFICATION DES TYPES D'ACCES	64
4.11.1	DESCRIPTION DE LA TABLE TRANSCO_PMS_TYPE_ACCES	64
4.11.2	CONTENU DE LA TABLE	64

1 INTRODUCTION

Ce dossier décrit le fonctionnement de la nouvelle interface entre Harpège et l'application Siham PMS.

1.1 CONTEXTE DE LA MISE EN PLACE DE CETTE INTERFACE

Siham PMS est l'outil retenu pour permettre la couverture des besoins liés aux domaines suivants : suivi des effectifs, suivi des dépenses de masse salariale et des emplois, simulation à finalité d'élaboration budgétaire, pour la part liée aux dépenses de personnel ainsi que les problématiques liées au pilotage RH.

Harpège doit extraire les données relatives aux agents présents dans l'établissement dans 5 fichiers (format CSV) dans le but de les importer dans l'outil Siham PMS :

- Fichier 1 : mouvements de personnels (constat)
- Fichier 2 : mouvements de personnels (prévisions)
- Fichier 3 : retour de paye
- Fichier 4 : affectation administrative
- Fichier 5 : imputation analytique prévisionnelle

Les fichiers générés sont mis à disposition sur un serveur. L'application destinataire Siham a la responsabilité de la connexion à ce serveur pour récupérer les fichiers qui lui sont destinés.

1.2 PRINCIPE DE L'INTERFACE

- L'extraction PMS est lancée depuis un nouvel écran dans le menu des outils d' Harpège.

Le seul critère à saisir est le mois d'observation des données envoyées.

Les gestionnaires peuvent lancer le programme d'interface autant de fois que nécessaire pour un critère défini. Les fichiers générés sont en conséquence horodatés pour se différencier (un lancement à deux moments distincts sur une même période d'observation pouvant générer des contenus différents en fonction des mises à jour dans les dossiers Harpège des agents).

- Les personnels concernés par ces flux sont les fonctionnaires et les hébergés :

- ❖ Présents dans l'établissement au moins un jour dans le mois.
- ❖ Ou qui ont quitté l'établissement depuis moins de 3 mois (date de sortie) : cette dernière condition permet de récupérer dans Siham PMS les agents dont la date de sortie a été mise à jour à postériori.

- Harpège doit extraire les données relatives aux agents présents dans l'établissement dans les 5 fichiers suivants (format CSV) dans le but de les importer dans l'outil Siham PMS :

- Fichier 1 des Mouvements « C » : correspond aux données « Constatées ». Il s'agit d'une photographie des dossiers des personnels de la base : une ligne est générée par numéro de dossier de paye par agent.
- Fichier 2 des Mouvements « P » : correspond aux données « Prévisionnelles ». Les données sont extraites à partir du premier jour du mois M+1 par rapport à la période d'observation et jusqu'au dernier jour du dernier mois de l'année civile en cours. Ainsi, le résultat de l'extraction consiste en une ligne par agent pour chacun des mois compris entre le mois suivant le mois en cours et le dernier mois de l'année.

Exemple 1 :

Période d'observation : janvier 2014 (201401)

Fichier MouvementsP : contient les données des personnels présents entre le 01/02/2014 et le 31/12/2014, à raison d'une ligne par mois compris dans cet intervalle (dans l'exemple, 11 lignes pour un même agent).

Exemple 2 :

Période d'observation : septembre 2014 (201409)

Fichier MouvementsP : contient les données des personnels présents entre le 01/10/2014 et le 31/12/2014, à raison d'une ligne par mois compris dans cet intervalle (dans l'exemple, 3 lignes pour un même agent).

- Fichier 3 de la Paye : ce fichier correspond aux données du fichier de déversement GFC à destination de l'application SIFAC.
Dans ce cas, le critère de lancement renvoie à la période de paie dans Harpège.
 - Fichier 4 des Affectations administratives : correspond aux données des affectations des agents titulaires ou contractuels dits « multi-affectations », de la période d'observation jusqu'à la fin de l'année civile.
Seuls les agents affectés sur plusieurs structures dans le mois sont présents dans ce fichier. Le résultat de l'extraction consiste en une ligne par agent pour chaque mois traité, du mois d'observation compris jusqu'au dernier mois de l'année, multipliée par le nombre d'affectations prévisionnelles sur ce mois.
 - Fichier 5 des Imputations analytiques prévisionnelles : correspond aux données de déversement en GFC (imputations analytiques) dites « prévisionnelles ». Les données sont extraites à partir du premier jour du mois M+1 par rapport à la période d'observation et jusqu'au dernier jour du dernier mois de l'année civile en cours. Ainsi, le résultat de l'extraction consiste en une ligne par agent pour chacun des mois compris entre le mois suivant le mois en cours et le dernier mois de l'année, multipliée par le nombre d'imputations prévisionnelles pour chacune des périodes considérées.
- Un fichier .log de compte-rendu d'exécution du traitement est également créé en sortie afin de contrôler le résultat de la génération des 5 fichiers.
 - Le système de référentiels de Siham PMS étant unique, Siham PMS adressant plusieurs sources de données issues de plusieurs SIRH, une transcodification de certaines données d'Harpège est opérée pour les faire coïncider avec les valeurs des référentiels.

2 PARAMETRAGE NECESSAIRE AU LANCEMENT DE L'OUTIL

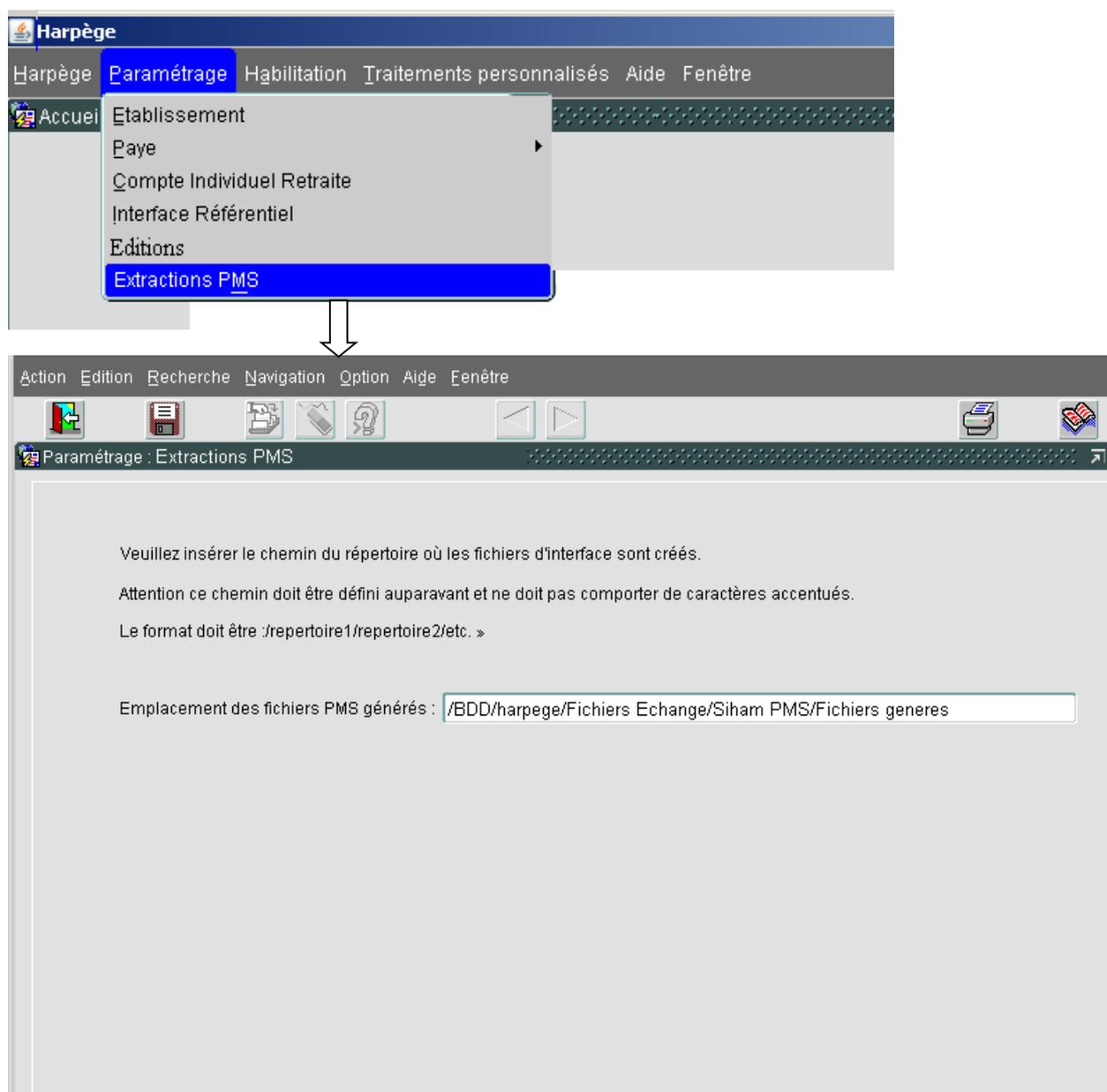
Module d'administration

Paramétrage / Extractions PMS

2.1 DESCRIPTION DU REPERTOIRE UTILISE PAR L'OUTIL

Avant toute utilisation de l'outil, il est indispensable de le paramétrer au niveau du module administration.

Un nouvel écran de paramétrage permet de définir l'emplacement sur le serveur de la base de données dans lequel les fichiers PMS sont déposés.



Attention : le chemin des répertoires doit être défini sans accent.

Module d'administration

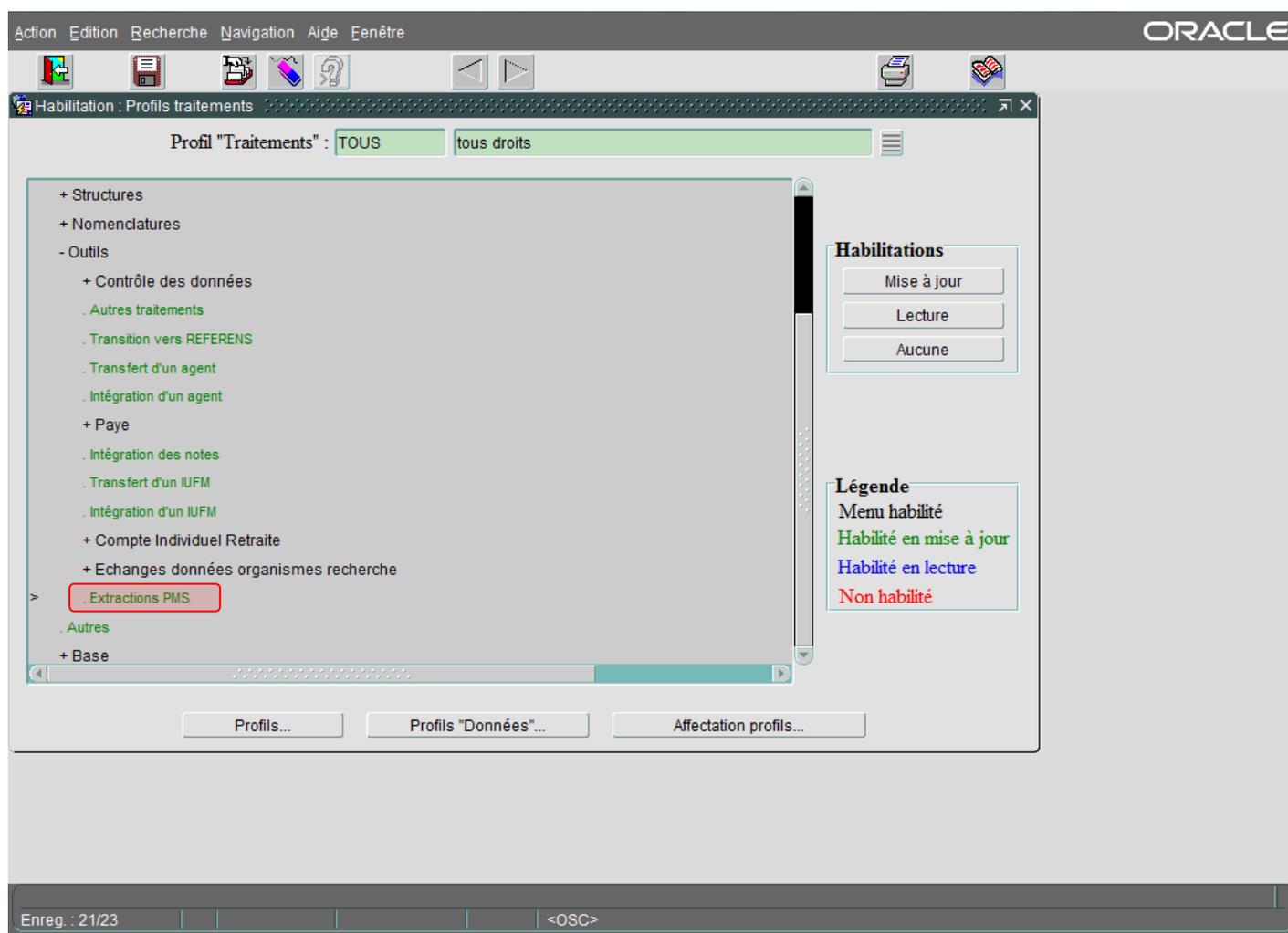
Habilitations / Profils traitements

2.2 PARAMETRAGE DES HABILITATIONS

Lors de la mise en œuvre de l'outil d'extraction PMS, l'administrateur doit paramétrer les habilitations sur le nouveau traitement pour tous les profils concernés.

Chemin : Habilitation / Profils traitements : vérifier les habilitations pour le nouveau point d'accès :

- Outils/Extractions PMS



3 LANCEMENT DE L'OUTIL

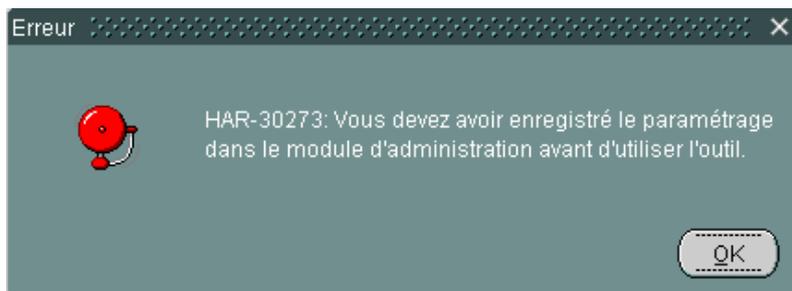
Domaine Outils

Outils / Extractions PMS

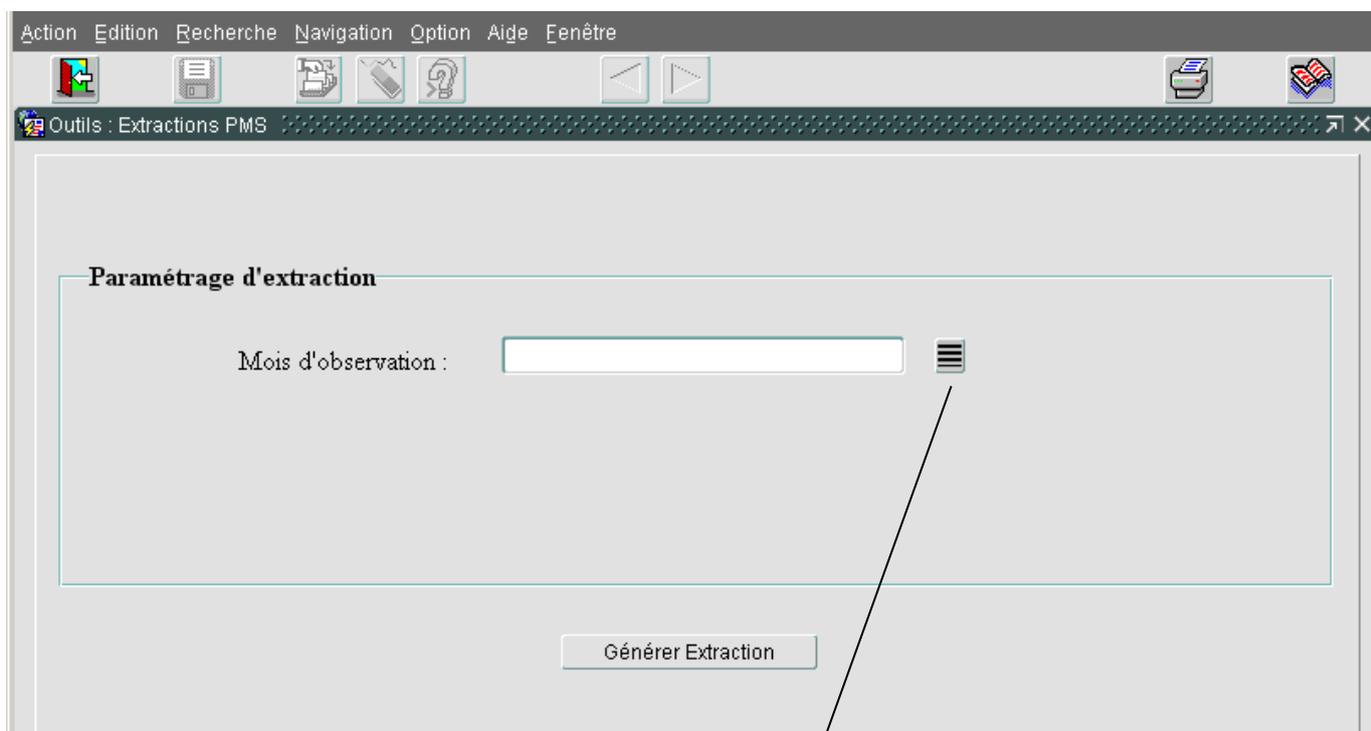
3.1 SAISIE D'UNE EXTRACTION PMS

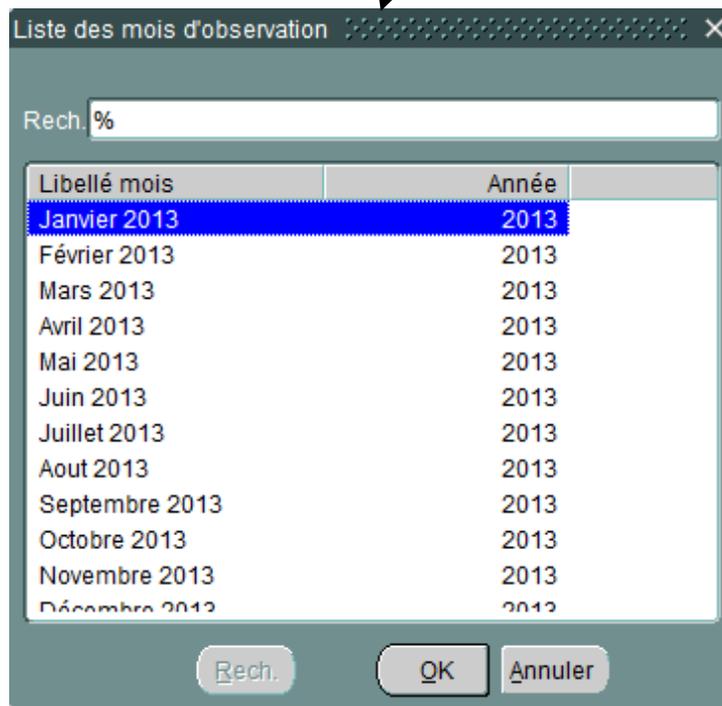
3.1.1 SAISIE D'UNE EXTRACTION PMS

- Si le paramétrage de l'outil n'a pas été effectué ou si le répertoire paramétré n'existe pas, le message suivant s'affiche à l'écran :

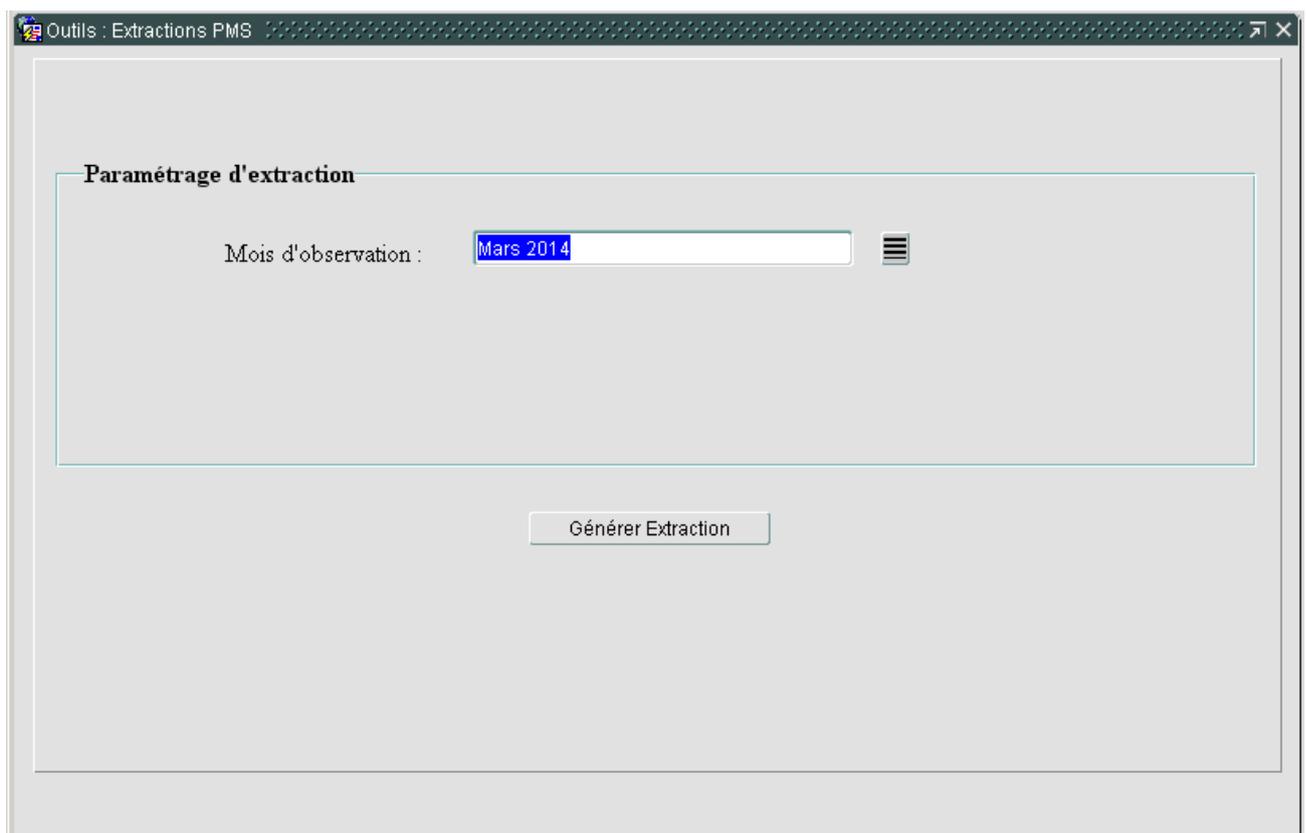


- La seule donnée à saisir est le mois d'observation auquel les données des agents seront extraites.
Le mois d'observation est obligatoire et n'est saisissable qu'à partir de la LOV associée.





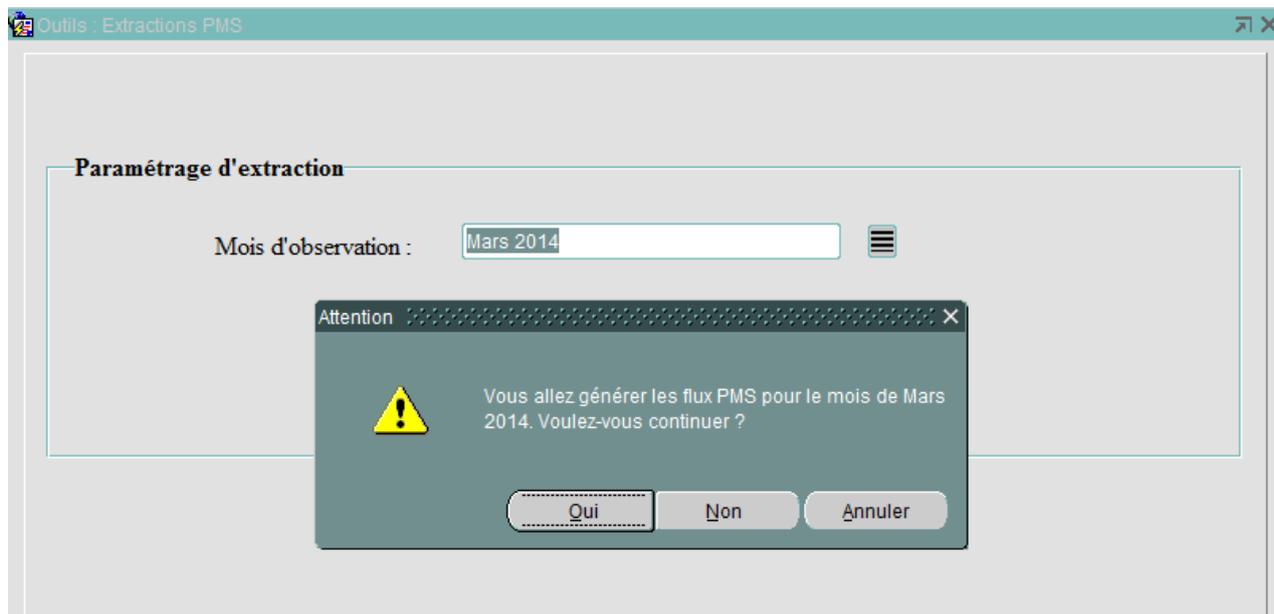
Pour générer un nouveau transfert de fichiers PMS, activer le bouton « Générer Extraction ».



Domaine Outils

Outils / Extractions PMS (suite)

Après avoir lancé le traitement, une demande de confirmation s'affiche :



La génération peut prendre un peu de temps.

Une fois le traitement achevé, le message suivant s'affiche :



Si le traitement a remonté au moins une alerte sur un ou plusieurs des fichiers générés, le message suivant s'affiche :



3.2 FICHIERS GENERES N° 1 ET 2 DES MOUVEMENTS CONSTATES ET PREVISIONNELS

Ces fichiers sont quasiment identiques hormis la période d'extraction des données envoyées : le fichier 1 correspond aux données « constatées » du mois en cours (mois d'observation saisi) et le fichier 2 correspond aux données « prévisionnelles » des mois à venir jusqu'à la fin de l'année :

- Le nombre de lignes des 2 fichiers est différent :
 - Le fichier 1 contient donc une ligne par agent présent dans l'établissement pendant le mois d'observation, multipliée par le nombre de dossier(s) de paye de l'agent (en table KX).
 - Le fichier 2 contient une ligne par agent présent dans l'établissement pendant le mois traité, pour chaque mois à partir du mois suivant le mois d'observation jusqu'au dernier mois de l'année d'observation en cours.
Le numéro de dossier de paye n'est pas renseigné dans ce fichier car les données des tables KX ne sont pas encore disponibles pour les mois futurs.
- Les champs des 2 fichiers envoyés sont identiques, hormis :
 - Les champs n° 6, 7, 8, 9, 10 et 86 issus des tables KX qui ne sont pas transmis pour le fichier 2 (puisque le chargement KX des mois prévisionnels n'a pas encore effectué).
 - Les champs « prévisionnels » n° 32, 33, 34 et 35 relatifs au prochain élément de carrière en projet qui ne sont donc envoyés que pour le fichier 2.
 - Le champ 85 indiquant le type de flux : « CONSTATE » pour le fichier 1 et « PREVISIONNEL » pour le fichier 2.

3.2.1 DESCRIPTION

- Les noms des fichiers envoyés sont fixés comme suit :

Fichier 1 : MOUVEMENTSC_PMS_<Période d'observation>_<Date génération fichier>.csv

Fichier 2 : MOUVEMENTSP_PMS_<Période d'observation>_<Date génération fichier>.csv

Avec :

- Période d'observation : correspond à l'année/mois saisi, au format AAAAMM.
- Date de génération du fichier = date et heure système du lancement de l'extraction PMS au format AAAAMMJJHHMMSS.

Exemple : MOUVEMENTSC_PMS_201403_20140410110426.csv

MOUVEMENTSP_PMS_201403_20140410110426.csv

- Chaque fichier a une ligne d'entête composée des noms de colonnes, en majuscules non accentuées et séparés par le caractère point-virgule « ; ».
- Les quotités (saisies en %) sont transmises en % sans décimale comme suit :
Quotité dans Harpège = 50% => on envoie « 50 ».
= 100% => on envoie « 100 ».
- Toutes les dates sont au format : JJ/MM/AAAA.
- Toutes les données sont envoyées en majuscules non accentuées.
- Le fichier 1 est trié par période d'observation croissante, puis par matricule agent croissant, puis par n° de dossier de paye croissant.
Le fichier 2 est trié par période d'observation croissante, puis par matricule agent croissant : exemple pour le mois d'observation de mars 2014 : il présente ainsi tous les agents triés par

matricule observés pour le 1^{er} mois prévisionnel (201404), puis tous les agents triés observés pour le 2^{ème} mois (201405), et ainsi de suite jusqu'au dernier mois prévisionnel traité (201412).

3.2.2 SELECTION DES AGENTS TRANSMIS

Il s'agit des agents suivants :

- Titulaires (y compris en position de stage) :
 - Possédant une carrière/position active à la période d'observation traitée.
 - Ayant un départ effectif dans les 3 mois précédents le mois d'observation : agents pris en compte pour le fichier 1 uniquement.
- Contractuels :
 - Possédant un contrat valide en cours à la période d'observation traitée.
 - Ayant un contrat se terminant dans les 3 mois précédents le mois d'observation : agents pris en compte pour le fichier 1 uniquement.
- Hébergés :
 - Possédant une affectation sur une structure de travail en cours à la période d'observation traitée.
 - Ayant une affectation sur une structure de travail se terminant dans les 3 mois précédents le mois d'observation : agents pris en compte pour le fichier 1 uniquement.
- Agent sans support :
 - Ne possédant aucune carrière, ni contrat, ni structure de travail actif à la période d'observation mais une (ou plusieurs) imputation(s) spécifique(s) GFC niveau agent active(s).
- Agent autre ressortant dans le fichier 3 de paye :
 - Ne possédant aucune carrière, ni contrat, ni structure de travail actif à la période d'observation, ni d'imputation spécifique GFC niveau agent active, mais présent dans le fichier 3 de la Paye (issu du déversement GFC).
Ces agents sont issus du déversement GFC et ne peuvent donc figurer que dans le fichier 1 des mouvements constatés. Il sont absents du fichier 2 des mouvements prévisionnels.

Note :

- Aucune restriction n'est appliquée concernant l'occupation/affectation des agents : tous les agents avec une affectation avec occupation, avec une affectation sans occupation ou sans occupation ni affectation sont sélectionnés.

3.2.3 REGLES DE GESTION APPLIQUEES

- **RG1 :** Cas où l'élément de carrière/position ou le contrat en cours à la période d'observation ne couvre pas complètement le mois d'observation traité :
 - Il faut déterminer une seconde période d'observation réduite, correspondant à celle de la carrière ou du contrat chevauchant le mois d'observation.
 - Cette période devient la nouvelle période d'extraction des autres informations de l'agent telles que :
 - ❖ Grade TG (champ 21).
 - ❖ Position (champs 41, 42 et 44).
 - ❖ Occupation/affectation (champs 50, 53 et 54).
 - ❖ Spécialisation (champs 56 à 59).
 - ❖ Congé CLD (champ 74).
 - ❖ Modalité de service (champs 47 à 49).

Exemples : mois d'observation = mars 2014

- ❖ Exemple 1 : Carrière SA : 1^{er} élément de carrière du 31/03/2014 au ...
 - ⇒ L'élément de carrière SA débutant le 31/03/2014 est sélectionné pour le mois d'observation de mars 2014.
 - ⇒ La période d'extraction des données de l'agent est du 31/03/2014 au 31/03/2014 (cas aux limites).

- ❖ Exemple 2 : Contrat 1 avenant 0 : du 01/09/2012 au 20/03/2014.
Pas d'autre contrat ni avenant ultérieur.
 - ⇒ L'avenant 0 du contrat 1 est sélectionné pour le mois d'observation.
 - ⇒ La période d'extraction des données de l'agent est du 01/03/2014 au 20/03/2014.

- **RG2** : Cas des agents partis depuis moins de trois mois dans le fichier 1 uniquement : la même règle que RG1 s'applique, à savoir :
 - Déterminer une seconde période d'observation, correspondant à celle de l'élément de carrière ou de l'avenant se terminant entre le 01/MM-3 et le dernier jour/MM ou MM-1 par rapport au mois d'observation MM saisi.
 - Cette période devient la période d'extraction des autres informations de l'agent.
Attention : dans ce cas les données transmises sont celles du mois du départ et non celles du mois d'observation.

Exemples : mois d'observation = mars 2014

- ❖ Exemple 1 : Carrière SA : élément de carrière se terminant le 22/12/2013 : date de fin renseignée par le gestionnaire en mars 2014.
(Pas d'autre élément de carrière).
 - ⇒ L'élément de carrière SA se terminant le 22/12/2013 est sélectionné.
 - ⇒ La période d'extraction des données de l'agent est du 01/12/2013 au 22/12/2013 avec une date de sortie au 23/12/2013.
Les données transmises sont celles du mois de décembre 2013 alors que la période d'observation est au mois de mars 2014.

- ❖ Exemple 2 : Contrat 1 avenant 0 : du 01/09/2012 au 31/01/2014 : date de fin renseignée par le gestionnaire en mars 2014.
(Pas d'autre contrat ni avenant ultérieur).
 - ⇒ L'avenant 0 du contrat 1 est sélectionné.
 - ⇒ La période d'extraction des données de l'agent est du 01/01/2014 au 31/01/2014 avec une date de sortie au 31/01/2014.
Les données transmises sont celles du mois de janvier 2014 alors que la période d'observation est au mois de mars 2014.

- ❖ Exemple 3 : Départ le 01/02/2014 enregistré au mois de février 2014.
Dernière position d'activité : du 01/09/2012 au 31/01/2014.
Dates de fin renseignées par le gestionnaire en février 2014.
 - ⇒ La position du 01/09/2012 au 31/01/2014 est sélectionnée pour le mois d'observation de mars 2014.
 - ⇒ La période d'extraction des données de l'agent est du 01/01/2014 au 31/01/2014 avec une date de sortie renseignée au 01/02/2014.

- **RG3** : Cas particulier où plusieurs valeurs d'une donnée sont trouvées sur la période d'observation :
Etant donné que la période d'observation s'étend sur un mois, il est possible de trouver plusieurs données valides en cours sur celle-ci. Afin de déterminer celle à envoyer, il faut suivre les règles suivantes :

- La donnée la plus récente est privilégiée (dernière trouvée chronologiquement sur la période) pour déterminer :
 - ❖ Carrière
 - ❖ Élément de carrière
 - ❖ Position
 - ❖ Contrat
 - ❖ Avenant
 - ❖ Modalités de service
 - ❖ Congés CLD

- Les informations ci-dessous seront donc récupérées à partir de la donnée sélectionnée comme ci-dessus :
 - ❖ Données de la carrière : Catégorie, échelon, type d'accès au corps, etc... (Champs 17 à 21, 23 à 26, 28, 31 à 35, 81, 82), occupation/affectation/poste (champs 50, 53 et 54), spécialisation (champs 56 à 59).
 - ❖ Données de la position : début, code ...(champs 41, 42 et 44).
 - ❖ Données du contrat : post-doctorant, date statut, ...(champs 30, 45 et 46).
 - ❖ Données de l'avenant : Catégorie, grade TG, équivalent grade, début avenant etc... (Champs 18 à 21, 24, 64 à 73).
 - ❖ Modalités de service (champs 47 à 49).

- Si plusieurs positions ou avenants sont trouvés sur la période d'observation, il faut déterminer la période d'extraction des données de l'agent comme suit :
 - ❖ Rechercher la date de début de la première position valide de même code (activité/détachement) si une ou plusieurs précèdent la position sélectionnée sans interruption.
Idem pour les avenants, rechercher la date de début du premier avenant valide sur le même contrat, si un ou plusieurs précèdent l'avenant sélectionné sans interruption.
 - ❖ Le début de la période d'extraction correspond à la plus grande date entre la date de début de la position/avenant trouvé précédemment et le 1^{er} jour du mois d'observation.
 - ❖ La date de fin de la période d'extraction est la date de fin de la position/avenant sélectionné au point 1.

Exemples : mois d'observation = mars 2014

- ❖ Exemple 1 : Contrat 1 avenant 0 : du 01/09/2012 au 20/03/2014
avenant 1 : du 21/03/2014 au 31/08/2015
 - ⇒ L'avenant 1 du contrat 1 est sélectionné.
 - ⇒ La période d'extraction des données est : du 01/03/2014 au 31/03/2014.

- ❖ Exemple 2 : Carrière SA : corps/grade 3001 du 01/09/2012 au 19/03/2014
corps/grade 3002 du 20/03/2014 au ...
Position congé parental du 09/03/2013 au 08/03/2014
Position activité du 09/03/2014 au ...
 - ⇒ L'élément de carrière SA débutant le 20/03/2014 est sélectionné.
 - ⇒ La période d'extraction des données est : du 09/03/2014 au 31/03/2014.

- **RG4** : Cas particulier d'un agent « multi-contrats » se chevauchant :

Dans le cas où il existe plusieurs contrats se chevauchant en cours à la période d'observation, voici la règle de priorisation à appliquer dans l'ordre indiqué :

1. Privilégier le contrat dont le type de rémunération est indiciaire (C_TYPE_REMUN_CONTRAT = 'I' dans la table CONTRAT_AVENANT)
2. Puis celui dont la quotité de recrutement est la plus grande NUM_QUOT_RECRUTEMENT dans la table CONTRAT_AVENANT
3. Enfin si aucune règle ne permet d'établir un choix, alors reprise de la première occurrence trouvée.

Cette règle s'applique sur tous les champs où l'on récupère le contrat ou avenant du contrat en cours à la période d'observation, à savoir les champs 21, 30, 45, 46, 56 à 58 et 64 à 73.

- **RG5** : Cas particulier d'un agent « multi-affectations » se chevauchant :

Afin de déterminer l'affectation principale en cours à la période d'observation parmi les affectations, nous proposons de suivre la méthode définie dans la fiche DM52942, à savoir :

- Si au moins une des affectations sélectionnées chevauche la date du jour et si la structure principale est renseignée en table des personnels, alors l'affectation principale est l'affectation se trouvant sur la structure principale dont la date de début est la plus petite.
- Sinon l'affectation principale est l'affectation ayant la plus grande quotité.
- Sinon si égalité de quotité, l'affectation principale est l'affectation qui débute le plus tôt.
- Sinon si égalité de date de début, on choisit une de ces affectations-ci au hasard.

Cette règle s'applique sur tous les champs où l'on recherche l'affectation sur l'élément de carrière en cours à la période d'observation, à savoir les champs 53 et 54.

Exemple 1 :

- ❖ Mois d'observation = mars 2014 et date du jour = 20/03/2014.
 - ❖ Structure principale saisie sur l'onglet "Affectation principale" = S1.
 - ❖ Agent avec les affectations suivantes :
 1. Du 01/01/2011 au 31/08/2012 affectation sur la structure S4, quotité 40%.
 2. Du 01/01/2011 au 15/05/2014 affectation sur la structure S1, quotité 30%.
 3. Du 01/01/2011 au 15/05/2014 affectation sur la structure S2, quotité 30%.
 4. Du 01/09/2012 au 31/08/2014 affectation sur la structure S1, quotité 30%.
 5. Du 01/09/2012 au 15/05/2014 affectation sur la structure S4, quotité 10%.
 6. Du 16/05/2014 au 31/08/2014 affectation sur la structure S3, quotité 70%.
- ⇒ Les 4 affectations n° 2, 3, 4 et 5 sont sélectionnées comme étant en cours à la période d'observation de mars 2014.
- Le code structure de l'affectation principale est pris en compte car plusieurs affectations chevauchent la date du jour.
- L'affectation principale retenue est l'affectation sur S1 et débutant le plus tôt d'après le point 1 de la RG5, soit l'affectation n° 2.

Exemple 2 : Même exemple que le précédent mais SANS structure principale saisie sur l'onglet « Affectation principale ».

- ⇒ Les 4 affectations n°2, 3, 4 et 5 sont sélectionnées comme étant en cours à la période d'observation de mars 2014.
- Le code structure de l'affectation principale n'est pas renseignée et il existe plusieurs affectations (n°2, 3 et 4) ayant la plus grande quotité (30%) : ainsi l'affectation retenue est celle débutant le plus tôt, d'après le 3^{ème} point de la RG5, soit l'affectation n° 2.

- **RG6** : Règle de détermination du grade TG d'un agent titulaire :

- Recherche du grade TG correspondant à la fonction TG en cours à la période d'observation associée au grade de la carrière.

- Si pas de fonction TG trouvée, recherche de tous les grades TG valides à la période d'observation, paramétrés pour le grade de la carrière : s'il en existe plusieurs, on sélectionne le grade TG correspondant à la fonction TG '0000'.
 - Sinon on récupère le seul grade TG valide.
- **RG7** : Règle de détermination des dates de début de position et de contrat (champ 41 et 45) :
 La position ou le contrat sélectionné est le dernier trouvé en cours à la période d'observation (et suivants les autres règles de gestion énoncées).
 Il n'est pas prévu de remonter chronologiquement pour rechercher la date de début de la toute première position/tout premier contrat valide si plusieurs se suivent sans interruption avec la même valeur : même code position/même type de contrat.
- **RG12** : Cas particuliers d'un agent ayant une « double carrière » :
- Cas 1 : Si l'agent a une double carrière (détachement entrant / sortant dans le même établissement) : seule la carrière active (donc la carrière de détachement) est prise en compte.
 - Cas 2 : Si l'agent a une carrière et un détachement sur contrat : seul le contrat est pris en compte.
 - Cas 3 : Si l'agent a une carrière et un contrat (sans position de détachement) : seule la carrière est prise en compte.

Notes : Dans le cas d'un détachement d'un titulaire pour stage suite à une réussite à concours, avec intégration dans le grade de destination à l'issue du stage en qualité de titulaire, PMS envoie la carrière saisie sur le détachement pendant le stage, puis la carrière en tant que titulaire sur laquelle est définie la position en cours sur le mois d'observation après intégration dans le grade de destination.

Dans le cas du détachement d'un titulaire sur emploi fonctionnel avec réintégration dans le grade d'origine à expiration du détachement, PMS envoie la carrière saisie sur le détachement pendant le détachement, puis à expiration du détachement, PMS envoie la carrière avec réintégration dans le grade d'origine, sur laquelle est définie la position en cours sur le mois d'observation.

3.2.4 DONNEES DES AGENTS TRANSMISES

Pour le mois d'observation saisi ou pour chaque mois prévisionnel traité :
 pour chaque agent sélectionné, et pour chacun de ses dossiers de paye pour le fichier 1,
 les données extraites d'Harpège par enregistrement pour les fichiers 1 et 2 son détaillées dans le tableau ci-dessous :

N° champ	Nom de colonne du fichier	Champ Harpège et Règles de gestion (RG) (Titulaire / Contractuel / Hébergé)	Lg
1	PERIODE OBSERVATION	Période d'observation année/mois saisie par le gestionnaire au format AAAAMM.	6
2	MATRICULE	NO_DOSSIER_PERS RG : Numéro du dossier agent dans Harpège.	8
3	DATE EMBAUCHE	Titulaire : ELEMENT_CARRIERE.D_EFFET_ELEMENT RG : Date du 1 ^{er} élément de carrière valide de l'agent dans Harpège.	10

		<p>Contractuel : CONTRAT_AVENANT.D_DEB_CONTRAT_TRAV RG : date de début du 1^{er} contrat sans interruption (contrats consécutifs) jusqu'au contrat en cours à la période d'observation.</p> <p>Hébergé : CHERCHEUR.D_DEB_STR_TRAV RG : Date de début de l'affectation sur la structure de travail en cours à la période d'observation.</p> <p>Agent sans support : Donnée non renseignée. Date de début, 1er jour du mois, de la 1^{ère} période d'imputation spécifique niveau agent sans interruption (imputations consécutives) jusqu'à l'imputation en cours à la période d'observation.</p> <p>Agent autre ressortant dans le fichier 3 de paye : premier jour du mois d'observation.</p>					
4	DATE SORTIE	<table border="1"> <tr> <td>Titulaire :</td> <td> Si l'agent est décédé (INDIVIDU.D_DECES n'est pas nulle) : DEPART.D_EFFET_DEPART RG : Date d'effet du départ. </td> </tr> <tr> <td></td> <td> Sinon : DEPART.D_EFFET_DEPART – 1 jour RG : Date d'effet du départ. </td> </tr> </table> <p>Contractuel : CONTRAT_AVENANT.D_FIN_EXECUTION ou D_FIN_CONTRAT_TRAV RG : Date de fin du dernier contrat sans interruption (contrats consécutifs).</p> <p>Hébergé : CHERCHEUR.D_FIN_STR_TRAV RG : Date de fin de l'affectation de travail en cours (si renseignée).</p> <p>Agent sans support : Donnée non renseignée. Date de fin, dernier jour du mois, de la dernière période d'imputation spécifique niveau agent sans interruption (imputations consécutives) depuis l'imputation en cours à la période d'observation.</p> <p>Agent autre ressortant dans le fichier 3 de paye : dernier jour du mois d'observation.</p>	Titulaire :	Si l'agent est décédé (INDIVIDU.D_DECES n'est pas nulle) : DEPART.D_EFFET_DEPART RG : Date d'effet du départ.		Sinon : DEPART.D_EFFET_DEPART – 1 jour RG : Date d'effet du départ.	10
Titulaire :	Si l'agent est décédé (INDIVIDU.D_DECES n'est pas nulle) : DEPART.D_EFFET_DEPART RG : Date d'effet du départ.						
	Sinon : DEPART.D_EFFET_DEPART – 1 jour RG : Date d'effet du départ.						
5	CATEGORIE SITUATION	<p>Titulaire : DEPART.C_MOTIF_DEPART transcodé RG : Motif du départ (valeur transcodée).</p> <p>Contractuel, Hébergé, Agent sans support et Agent autre du fichier 3 (paye) : Donnée non renseignée.</p>	5				
6 (renseigné que pour le fichier 1)	CODE ADMINISTRATION	<p>Titulaire, Contractuel, Agent sans support du fichier1 et Agent autre ressortant dans le fichier 3 de paye : 3 premiers caractères de ENREG_KX_05.GADGE RG : 3 premiers caractères du code administration récupéré sur le dossier de paye de l'agent chargé dans les tables KX correspondant au mois d'observation.</p> <p>Hébergé du fichier 1 : Donnée non renseignée. Titulaire/Contractuel/Hébergé du fichier 2 : Donnée non renseignée.</p>	6				
7 (renseigné que pour le fichier 1)	ETPT PAIE	<p>Titulaire, Contractuel, Agent sans support du fichier1 et Agent autre ressortant dans le fichier 3 de paye: ENREG_KX_05.ETPT RG : Equivalent temps plein travaillé récupéré sur le dossier de paye de l'agent chargé dans les tables KX correspondant au mois d'observation. Dans le cas où un agent possède plusieurs ETPT, une seule ligne avec l'ETPT le plus élevé sera remontée dans le fichier.</p> <p>Hébergé du fichier 1 : Donnée non renseignée. Titulaire/Contractuel/Hébergé du fichier 2 : Donnée non renseignée.</p>	4 (dont 3 déci Males)				
8 (renseigné que pour le fichier 1)	ETPF PAIE	<p>Titulaire, Contractuel, Agent sans support du fichier1 et Agent autre ressortant dans le fichier 3 de paye : ENREG_KX_05.ETPF RG : Equivalent temps plein financier récupéré sur le dossier de paye de l'agent chargé dans les tables KX correspondant au mois d'observation.</p> <p>Hébergé du fichier 1 : Donnée non renseignée. Titulaire/Contractuel/Hébergé du fichier 2 : Donnée non renseignée.</p>	4 (dont 3 déci Males)				

9 (renseigné que pour le fichier 1)	CODE CONVENTION	Titulaire, Contractuel, Agent sans support du fichier1 et Agent autre ressortant dans le fichier 3 de paye: ENREG_KX_05.ETPF RG : Code convention récupéré sur le dossier de paye de l'agent chargé dans les tables KX correspondant au mois d'observation.	4
		Hébergé du fichier 1 : Donnée non renseignée. Titulaire/Contractuel/Hébergé du fichier 2 : Donnée non renseignée.	
10 (renseigné que pour le fichier 1)	STRUCTURE BUDGETAIRE	Titulaire, Contractuel, Agent sans support du fichier1 et Agent autre ressortant dans le fichier 3 de paye: ENREG_KX_05.TYBUDGET RG : Type de budget récupéré sur le dossier de paye de l'agent chargé dans les tables KX correspondant au mois d'observation.	1
		Hébergé du fichier 1 : Donnée non renseignée. Titulaire/Contractuel/Hébergé du fichier 2 : Donnée non renseignée.	
11	NOM	INDIVIDU.NOM_USUEL	40
12	PRENOM	INDIVIDU.PRENOM	20
13	QUALITE	INDIVIDU.C_CIVILITE RG : Code civilité « M. », « MME », ou « MLLE ».	5
14	NIR	Titulaire, Contractuel et agent sans support : CODE_INSEE.NO_INSEE RG : N° immatriculation renseigné uniquement s'il est définitif (↔ clé INSEE renseignée) . Donnée non renseignée.	13
		Hébergé : donnée non renseignée.	
15	DATE NAISSANCE	NO_INDIVIDU. D_NAISSANCE	10
16	NATIONALITE	PAYS.LL_PAYS RG : Libellé long correspondant au pays de la nationalité.	10
		Agent autre du fichier 3 (paye) : donnée non renseignée.	
17	DATE FIN OCCURRENCE CARRIERE	Titulaire : ELEMENT_CARRIERE.D_FIN_ELEMENT RG : Date de fin de l'élément de carrière en cours à la période d'observation.	10
		Contractuel, Hébergé, Agent sans support et Agent autre du fichier 3 (paye) : donnée non renseignée.	
18	CATEGORIE STATUTAIRE	Titulaire : GRADE.C_CATEGORIE (ou CORPS.C_CATEGORIE) RG : Code catégorie (A/B/C).	1
		Contractuel : CONTRAT_AVENANT.C_CATEGORIE (ou TYPE_CONTRAT_TRAVAIL.C_CATEGORIE) RG : Code catégorie (A/B/C).	
		Hébergé, Agent sans support et Agent autre du fichier 3 (paye) : donnée non renseignée.	
19	GROUPE HIERARCHIQUE	Titulaire : CORPS.C_TYPE_CORPS transcodé RG : Type de population de l'agent (valeur transcodée).	30
		Contractuel , Hébergé, Agent sans support et Agent autre du fichier 3 (paye) : donnée non renseignée.	
20	GRADE	Titulaire : ELEMENT_CARRIERE.C_GRADE RG : Grade de l'élément de carrière en cours à la période d'observation.	4
		Contractuel : CONTRAT_AVENANT.C_GRADE RG : Code équivalent grade s'il est renseigné sur le du contrat en cours à la période d'observation.	

		Hébergé, Agent sans support et Agent autre du fichier 3 (paye) : donnée non renseignée.	
21	GRADE TG	Titulaire : LIEN_GRADE_MEN_TG.GRADE_TG RG : grade TG (récupéré à partir de la fonction TG ou du grade de la carrière).	10
		Contractuel : CONTRAT_AVENANT.C_GRADE_TG RG : grade TG sur l'avenant.	
		Hébergé, Agent sans support et Agent autre du fichier 3 (paye) : donnée non renseignée.	
22	GRADE FONCTIONNEL	Donnée non renseignée.	
23	DATE EFFET GRADE	Titulaire : ELEMENT_CARRIERE.D_EFFET_ELEMENT RG : Date d'effet d'entrée dans le grade.	10
		Contractuel, Hébergé, Agent sans support et Agent autre du fichier 3 (paye) : donnée non renseignée.	
24	ECHELON	Titulaire : ELEMENT_CARRIERE.C_ECHELON RG : Code échelon de l'élément de carrière.	2
		Contractuel : CONTRAT_AVENANT.C_ECHELON RG : Code échelon s'il est renseigné sur l'avenant au contrat.	
		Hébergé, Agent sans support et Agent autre du fichier 3 (paye) : donnée non renseignée.	
25	CHEVRON	Titulaire : EVOLUTION_CHEVRON.C_CHEVRON RG : Code chevron en cours à la période d'observation. Si plusieurs chevrons sont saisis à la même date d'effet, il faut envoyer le chevron correspondant à l'indice INM le plus grand.	4
		Contractuel, Hébergé, Agent sans support et Agent autre du fichier 3 (paye) : donnée non renseignée.	
26	INDICE MAJORE	Titulaire et Contractuel : MAJORATION_INDICE.C_INDICE_MAJORE	4
		Hébergé, Agent sans support et Agent autre du fichier 3 (paye) : donnée non renseignée.	
27	TYPE INDICE MANUEL	Donnée non renseignée.	
28	INDICE MANUEL	Titulaire : MAJORATION_INDICE.C_INDICE_MAJORE RG : Indice Net Majoré correspondant à l'indice brut personnel saisi sur l'élément de carrière.	4
		Contractuel, Hébergé, Agent sans support et Agent autre du fichier 3 (paye) : donnée non renseignée.	
29	HEBERGE : REMUN. ACCESSOIRE	Donnée non renseignée.	
30	POST-DOCTORANT	Contractuel : « OUI » ou « NON » en fonction de la coche « post doctorant » dans « informations contrat »	3
		Titulaire, Hébergé, Agent sans support et Agent autre du fichier 3 (paye) : donnée non renseignée.	
31	DATE EFFET ECHELON	Titulaire : ELEMENT_CARRIERE.D_EFFET_ELEMENT RG : Date d'effet de l'élément de carrière en cours à la période d'observation.	10
		Contractuel, Hébergé, Agent sans support et Agent autre du fichier 3 (paye) : donnée non renseignée.	

32 (renseigné que pour le fichier 2)	PROCHAIN ECHELON	Titulaire du fichier 2 : ELEMENT_CARRIERE.C_ECHELON en projet RG : Code échelon du prochain élément de carrière dans le même grade en projet, avec un type d'accès par ancienneté (type d'accès = 3).	2
		Contractuel, Hébergé et agent sans support du fichier 2: donnée non renseignée. Titulaire/Contractuel//Hébergé du fichier 1 : Donnée non renseignée.	
33 (renseigné que pour le fichier 2)	PROCHAIN CHEVRON	Titulaire du fichier 2 : EVOLUTION_CHEVRON.C_CHEVRON en projet RG : Prochain chevron à l'état de projet sur l'élément de carrière en cours à la période d'observation.	4
		Contractuel, Hébergé et agent sans support du fichier 2: donnée non renseignée. Titulaire/Contractuel//Hébergé du fichier 1 : Donnée non renseignée.	
34 (renseigné que pour le fichier 2)	GRADE PROCHAIN ECHELON	Titulaire du fichier 2 : ELEMENT_CARRIERE.C_GRADE RG : Grade du prochain élément de carrière en projet, déjà déterminé au niveau du champ 32.	4
		Contractuel, Hébergé et agent sans support du fichier 2 : donnée non renseignée. Titulaire/Contractuel//Hébergé du fichier 1 : Donnée non renseignée.	
35 (renseigné que pour le fichier 2)	DATE PROC. ECHELON /CHEVRON	Titulaire du fichier 2 : ELEMENT_CARRIERE.D_EFFECT_ELEMENT ou EVOLUTION_CHEVRON.D_EFFECT_CHEVRON RG : date d'effet du prochain échelon en projet (si champ 32 renseigné), Sinon date d'effet du prochain chevron en projet (si champ 33 renseigné), sinon donnée non renseignée.	10
		Contractuel, Hébergé et agent sans support du fichier 2 : donnée non renseignée. Titulaire/Contractuel//Hébergé du fichier 1 : Donnée non renseignée.	
36	GRADE PROPOSE	Donnée concernant l'avancement grade non renseignée.	
37	DATE NOMINATION	Donnée concernant l'avancement grade non renseignée.	
38	ECHELON CIBLE GRADE	Donnée concernant l'avancement grade non renseignée.	
39	CHEVRON CIBLE GRADE	Donnée concernant l'avancement grade non renseignée.	
40	INDICE MAJORE GRADE	Donnée concernant l'avancement grade non renseignée.	
41	DATE EFFET POSITION	Titulaire : CHANGEMENT_POSITION.D_DEB_POSITION RG : Date de début de la position en cours à la période d'observation.	10
		Contractuel, Hébergé, Agent sans support et Agent autre du fichier 3 (paye) : donnée non renseignée.	
42	DATE FIN POSITION	Titulaire : CHANGEMENT_POSITION.D_FIN_POSITION RG : Date de fin de la position en cours à la période d'observation si elle est renseignée.	10
		Contractuel, Hébergé, Agent sans support et Agent autre du fichier 3 (paye) : donnée non renseignée.	
43	POSITION ADMINISTRATIVE	Donnée non renseignée.	
44	POSITION STATUTAIRE	Titulaire : CHANGEMENT_POSITION.C_POSITION transcodé RG : Code de la position en cours à la période d'observation (valeur transcodée).	30
		Contractuel, Hébergé, Agent sans support et Agent autre du fichier 3 (paye) : donnée non renseignée.	

45	DATE STATUT CONTRACTUEL	Contractuel : CONTRAT_AVENANT.D_DEB_CONTRAT_TRAV RG : Date de début du statut du contrat s'il est renseigné et différent de « NR – Non Renseigné ».	10
		Titulaire, Hébergé, Agent sans support et Agent autre du fichier 3 (payé) : donnée non renseignée.	
46	STATUT CONTRACTUEL	Titulaire : 'TITU1' ou 'STAGI' (si stage) RG : on envoie le statut à 'STAGI' si l'agent titulaire a un stage sur le corps de la carrière envoyée, en cours à la période d'observation, sinon on envoie le statut 'TITU1'.	10
		Contractuel : CONTRAT_TRAVAIL.C_STATUT_CTR_TRAV RG : Code statut du contrat de travail en cours à la période d'observation (nouveau champ (C101,...)). Si le code est égal à 'NR' (Non Renseigné) alors on envoie la donnée non renseignée.	
		Hébergé : 'HB000' par défaut si aucune valeur n'est renseignée dans Harpège. Sinon, la valeur du type d'hébergé saisie dans Harpège est remontée dans les fichiers. Agent sans support et Agent autre du fichier 3 (payé) : donnée non renseignée.: Donnée non renseignée.	
47	DATE EFFET MODALITE	Titulaire et Contractuel : TEMPS_PARTIEL.D_DEB_QUOTITE ou MI_TPS_THERAP.D_DEB_MITPS_THERAP ou CESS_PROG_ACTIVITE.D_DEB_CPA RG : Date de début de la modalité de service parmi le temps partiel, temps partiel thérapeutique et CPA, en cours à la période d'observation.	10
		Hébergé, Agent sans support et Agent autre du fichier 3 (payé) : donnée non renseignée.	
48	MODALITE	Titulaire et Contractuel : « valeur transcodée » du Temps partiel ou Temps partiel thérapeutique ou Cessation progressive d'activité Sinon envoyer « MS100 » si pas de modalité RG : code correspondant à la modalité de service en cours à la période d'observation (valeur transcodée).	30
		Hébergé, Agent sans support et Agent autre du fichier 3 (payé) : donnée non renseignée.	
49	DATE FIN MODALITE	Titulaire et Contractuel : RG : Date de fin de la modalité de service définie au niveau du champ 48.	10
		Hébergé, Agent sans support et Agent autre du fichier 3 (payé) : donnée non renseignée.	
50	CODE POSTE	Titulaire et contractuel : POSTE.NO_NATIONAL_POSTE RG : Numéro national du poste occupé pendant l'affectation en cours à la période d'observation.	11
		Hébergé, Agent sans support et Agent autre du fichier 3 (payé) : donnée non renseignée.	
51	NUM. MINISTERIEL POSTE	Donnée non renseignée.	
52	CODE EMPLOI	Donnée non renseignée.	
53	UNITE ORGANISATIONNELLE	Titulaire et contractuel : AFFECTATION.C_STRUCTURE RG : Structure de l'affectation principale.	5
		Hébergé : CHERCHEUR.C_STRUCTURE RG : Structure de travail en cours à la période d'observation.	
		Agent sans support et Agent autre du fichier 3 (payé) : donnée non renseignée.	

54	% AFFECTATION	Titulaire et contractuel : AFFECTATION.NUM_QUOT_AFFECTATION divisée par AFFECTATION.DEN_QUOT_AFFECTATION * 100 RG : Quotité de l'affectation principale en cours à la période d'observation.	3
		Hébergé : CHERCHEUR.NUM_QUOTITE RG : Quotité de l'affectation en cours à la période d'observation : si non renseignée, transmettre 100.	
		Agent sans support et Agent autre du fichier 3 (paye) : donnée non renseignée.	
55	NOMBRE HEURES	Donnée non renseignée.	
56	TYPE SPECIALITE	Titulaire et Contractuel : « 000 » si aucune spécialité en cours à la période d'observation. Sinon « BAP » si BAP REFERENS « CNU » si section CNU « ATS » si spécialité ATOS « SEC » si discipline second degré Titulaire uniquement : « ENS » si spécialité ENSAM	3
		Hébergé, Agent sans support et Agent autre du fichier 3 (paye) : donnée non renseignée.	
57	SPECIALITE NIVEAU 1	Titulaire et Contractuel : RG : Code de la spécialité en cours à la période d'observation, avec application d'une transcodification pour les spécialités CNU et les disciplines du second degré. Si pas de spécialité, donnée non renseignée. Suivant le type de la spécialité : Si BAP => code BAP transmis Si CNU => couple section/sous-section transcodé Si ATS => code spécialité ATOS transmis hormis le code '00000' : dans ce cas on envoie : 'R0000' Si SEC => code discipline transcodé Si ENS => code ENSAM transmis	30
		Hébergé, Agent sans support et Agent autre du fichier 3 (paye) : donnée non renseignée.	
58	SPECIALITE NIVEAU 2	Titulaire et Contractuel : FAMILLE_PROFESSIONNELLE.C_FAMILLE_PROF RG : Famille professionnelle si spécialité BAP REFERENS en cours à la période d'observation, sinon donnée non renseignée.	2
		Hébergé, Agent sans support et Agent autre du fichier 3 (paye) : donnée non renseignée.	
59	EMPLOI-TYPE	Titulaire : EMPLOI_TYPE.C_EMPLOI_TYPE RG : Emploi type récupéré sur la période de la spécialité BAP REFERENS en cours à la période d'observation, sinon donnée non renseignée.	5
		Contractuel, Hébergé, Agent sans support et Agent autre du fichier 3 (paye) : donnée non renseignée.	
60	DATE EFFET REMPLACEMENTS	Donnée non renseignée.	
61	DATE FIN REMPLACEMENTS	Donnée non renseignée.	
62	MATRICULE REMPLACEMENT	Donnée non renseignée.	
63	MOTIF REMPLACEMENT	Donnée non renseignée.	

64	DATE DEBUT CONTRAT	Contractuel : CONTRAT_AVENANT.D_DEB_CONTRAT_TRAV RG : Date de début de l'avenant du contrat en cours à la période d'observation (Exemple : si contrat du 1 au 15 et du 16 au 31, le contrat débutant le 16 est envoyé)	10
		Titulaire, Hébergé, Agent sans support et Agent autre du fichier 3 (paye) : donnée non renseignée.	
65	DATE FIN REELLE	Contractuel : CONTRAT_AVENANT.D_FIN_EXECUTION RG : Date de fin d'exécution de l'avenant du contrat en cours à la période d'observation.	10
		Titulaire, Hébergé, Agent sans support et Agent autre du fichier 3 (paye) : donnée non renseignée.	
66	DATE FIN PREVUE	Contractuel : CONTRAT_AVENANT.D_FIN_CONTRAT_TRAV RG : Date de fin prévue de l'avenant du contrat en cours à la période d'observation.	10
		Titulaire, Hébergé, Agent sans support et Agent autre du fichier 3 (paye) : donnée non renseignée.	
67	TYPE CDD-CDI	Contractuel : « CDI » si type de contrat à durée indéterminée « CDD » si non.	3
		Titulaire, Hébergé, Agent sans support et Agent autre du fichier 3 (paye) : donnée non renseignée.	
68	MODE REMUNERATION	Contractuel : CONTRAT_AVENANT.C_TYPE_REMUN_CONTRAT transcodé RG : Type de rémunération de l'avenant (valeur transcodée).	30
		Titulaire, Hébergé, Agent sans support et Agent autre du fichier 3 (paye) : donnée non renseignée.	
69	TAUX HORAIRE	Contractuel : CONTRAT_AVENANT.TAUX_HORAIRE_CONTRAT RG : Taux horaire de l'avenant si renseigné (contrat de type horaire ou horo-indiciaire).	5 (dont 2 déci males)
		Titulaire, Hébergé, Agent sans support et Agent autre du fichier 3 (paye) : donnée non renseignée.	
70	NBRE HEURES CONTRAT	Contractuel : CONTRAT_AVENANT.NB_HEURES_CONTRAT RG : Nombre d'heures de l'avenant si renseigné (contrat de type horaire ou horo-indiciaire).	7 (dont 2 déci males)
		Titulaire, Hébergé, Agent sans support et Agent autre du fichier 3 (paye) : donnée non renseignée.	
71	REMUNERATION	Contractuel : CONTRAT_AVENANT.MONTANT_MENSUEL_REMU RG : Montant mensuel brut de l'avenant si renseigné (contrat de type forfaitaire).	8 (dont 2 déci males)
		Titulaire, Hébergé, Agent sans support et Agent autre du fichier 3 (paye) : donnée non renseignée.	
72	INDICE REMUNERATION	Contractuel : MAJORATION_INDICE.C_INDICE_MAJORE RG : Indice majoré correspondant à l'indice saisi sur l'avenant (contrat de type indiciaire ou horo-indiciaire).	4
		Titulaire, Hébergé, Agent sans support et Agent autre du fichier 3 (paye) : donnée non renseignée.	
73	PERIODICITE PAIE	Contractuel : TYPE_REGLEMENT.C_TYPE_REGLEMENT transcodé RG : type de règlement de l'avenant (valeur transcodée).	30
		Titulaire, Hébergé, Agent sans support et Agent autre du fichier 3 (paye) : donnée non renseignée.	
74	MOTIF ABSENCE	Titulaire : « CLD » RG : si congé longue durée en cours (au moins 1 jour) pendant la période d'observation, sinon donnée non renseignée.	3

		Contractuel, Hébergé, Agent sans support et Agent autre du fichier 3 (paye) : donnée non renseignée.	
75	DATE NOMINATION CORPS	Donnée concernant l'avancement corps non renseignée.	
76	GRADE NOMINATION CORPS	Donnée concernant l'avancement corps non renseignée.	
77	ECHELON CIBLE CORPS	Donnée concernant l'avancement corps non renseignée.	
78	CHEVRON CIBLE CORPS	Donnée concernant l'avancement corps non renseignée.	
79	INDICE MAJORE NOMIN. CORPS	Donnée concernant l'avancement corps non renseignée.	
80	RENOUVELLEMENT CONTRAT	Donnée non renseignée.	
81	MODE ACCES GRADE	Titulaire : ELEMENT_CARRIERE.C_TYPE_ACCES transcodé RG : valeur transcodée du type d'accès de l'élément de carrière si ce dernier est présent en table de transcodification, sinon donnée non renseignée. Contractuel, Hébergé, Agent sans support et Agent autre du fichier 3 (paye) : donnée non renseignée.	30
82	MODE ACCES CORPS	Titulaire : ELEMENT_CARRIERE.C_TYPE_ACCES transcodé RG : valeur transcodée du type d'accès de l'élément de carrière en cours si ce dernier est présent en table de transcodification, sinon donnée non renseignée. Contractuel, Hébergé, Agent sans support et Agent autre du fichier 3 (paye) : donnée non renseignée.	30
83	MODE ACCES NOMIN. GRADE	Donnée concernant l'avancement grade non renseignée.	
84	MODE ACCES NOMIN. CORPS	Donnée concernant l'avancement corps non renseignée.	
85	TYPE MOUVEMENT	Fichier 1 : Valeur constante renseignée à « CONSTATE ». Fichier 2 : Valeur constante renseignée à « PREVISIONNEL ».	12
86 (renseigné que pour le fichier 1)	NUMERO DOSSIER PAIE	Fichier 1 : ENREG_KX_05.NU_DOSS RG : Numéro des dossiers de paye de l'agent pour le mois d'observation. Fichier 2 : Donnée non renseignée.	2
87	NIR PROVISOIRE	Titulaire, Contractuel, Agent sans support et Agent autre du fichier 3 (paye) : donnée non renseignée. CODE_INSEE.NO_INSEE RG : N° immatriculation provisoire (⇔ code INSEE renseigné et clé INSEE non renseignée), sinon donnée non renseignée. Donnée non renseignée. Hébergé : donnée non renseignée.	13

Note :

- La longueur indiquée dans la colonne « Lg » correspond à la longueur maximale du champ dans Harpège ou à la longueur maximale du champ après transcodification, soit 30 caractères.
- **Calcul des dates d'embauche et de sortie (champ n°3 et 4) :** pour éviter les rejets coté PMS, les dates calculées sont bornées en fonction des supports présents. Pour cela, une recherche est effectuée sur la période de carrière, contrat ou structure de travail (valide : confirmée, non annulée...) la plus récente chevauchant la date d'embauche définie par les règles du tableau. Si une période est trouvée, la date d'embauche est bornée à la date de fin du support +1 jour (même

principe pour la date de sortie en appliquant date de début du support -1 jour sur la période du support le plus proche). Cf. l'exemple ci-dessous.
 Cette alimentation est similaire à celle pratiqué pour les contractuels au niveau des avenants des contrats.

Exemple :

PMS lancé sur Janvier 2013.

Un agent sans support possède les périodes d'imputation spécifique niveau agent suivantes :

Type de rémunération spécifique		Périodes (en mois de paye)	
Cpte M9.3	Libellé	Début	Fin
64112100	Rem acc. Index.	Juillet 2013	Juillet 2013
64112200	Rem acc. Non Index.	Juin 2013	Juin 2013
64112200	Rem acc. Non Index.	Mai 2013	Mai 2013
64112200	Rem acc. Non Index.	Avril 2013	Avril 2013
64112200	Rem acc. Non Index.	Février 2013	Février 2013
64112200	Rem acc. Non Index.	Janvier 2013	Janvier 2013
64112200	Rem acc. Non Index.	Décembre 2012	Décembre 2012
64143000	Indem contrats et conventions	Juin 2012	Juin 2012

Type de rémunération spécifique		Périodes (en mois de paye)	
Cpte M9.3	Libellé	Début	Fin
64112200	Rem acc. Non Index.	Février 2014	Février 2014
64112200	Rem acc. Non Index.	Janvier 2014	Janvier 2014
64112200	Rem acc. Non Index.	Novembre 2013	Novembre 2013
64112100	Rem acc. Index.	Octobre 2013	Octobre 2013
64112100	Rem acc. Index.	Juillet 2013	Juillet 2013
64112200	Rem acc. Non Index.	Juin 2013	Juin 2013
64112200	Rem acc. Non Index.	Mai 2013	Mai 2013
64112200	Rem acc. Non Index.	Avril 2013	Avril 2013

L'agent possède uniquement le support carrière suivant :

Type population	Date début	Date fin	Car flottante
IA ITARF	01/01/1987	31/12/2012	<input type="checkbox"/>
CC Contract. type CNRS	01/06/1983	31/12/1986	<input type="checkbox"/>

Le fichier 1 des mouvementsC va restituer les informations suivantes :

PERIODE OBSERVATION	MATRICULE	DATE EMBAUCHE	DATE SORTIE
201301	2894	01/01/2013	28/02/2013

Les périodes de Décembre 2012 à Décembre 2012, de Janvier 2013 à Janvier 2013 et de Février 2013 à Février 2013 étant consécutives. **La date d'embauche calculée au 01/12/2012 chevauchant la carrière du 01/01/1987 au 31/12/2012, celle-ci est ramenée au 31/12/2012+1 jour soit le 01/01/2013.**

Le fichier 2 des mouvementsP va restituer les informations suivantes :

PERIODE OBSERVATION	MATRICULE	DATE EMBAUCHE	DATE SORTIE
201302	2894	01/01/2013	28/02/2013
201304	2894	01/04/2013	31/07/2013
201305	2894	01/04/2013	31/07/2013
201306	2894	01/04/2013	31/07/2013
201307	2894	01/04/2013	31/07/2013
201310	2894	01/10/2013	30/11/2013
201311	2894	01/10/2013	30/11/2013

Les périodes de Décembre 2012 à Décembre 2012, de Janvier 2013 à Janvier 2013 et de Février 2013 à Février 2013 étant consécutives. **La date d'embauche calculée au 01/12/2012 chevauchant la carrière du 01/01/1987 au 31/12/2012, celle-ci est ramenée au 31/12/2012+1 jour soit le 01/01/2013.**
 Les périodes d'Avril 2013 à Avril 2013, de Mai 2013 à Mai 2013, de Juin 2013 à Juin 2013 et de Juillet 2013 à Juillet 2013 étant consécutives. Les périodes d'Octobre 2013 à Octobre 2013 et de Novembre 2013 à Novembre 2013 étant consécutives.

3.2.5 TRANSCODIFICATION

Certaines données d'Harpège sont transcodées avant envoi à l'application PMS-Siham.

Chaque table de transcodification contient la valeur de la donnée (ou de plusieurs données) dans Harpège et la valeur correspondante (qui peut être nulle) à envoyer dans le fichier, sans notion de périodes de validité.

Toutes les données d'Harpège à transcoder ont une valeur PMS correspondante en table, hormis le type d'accès au grade ou au corps, qui est envoyé à nul si non trouvé en table de transcodification.

Cependant, si une valeur transcodée n'était pas trouvée (cas géré bien qu'il ne devrait jamais se produire), l'agent serait tout de même traité et un message d'alerte non bloquant serait notifié dans le fichier de compte-rendu d'exécution :

« Alerte sur agent n° <n° dossier agent> : transcodification de <donnée Harpège « valeur Harpège »> non trouvée en table (<nom table de transco>). »

Dans ce cas, la valeur envoyée serait celle de la donnée d'origine dans Harpège sans transcodification.

Les données et leur table de transcodification sont précisées dans le tableau suivant :

Donnée Harpège	Champ du fichier à envoyer	Table de transcodification
Codes motifs du départ	Champ 5 - Catégorie de situation	Transco PMS des motifs de départ (Cf TRANSCO_PMS_DEPART en §4.1).
Types de population	Champ 19 - Groupe hiérarchique	Transco PMS des types de population (Cf TRANSCO_PMS_POPULATION en §4.5).
Codes de la position	Champ 44 - Position statutaire	Transco PMS des codes positions (Cf TRANSCO_PMS_POSITION en §4.2).
Types de rémunération contrat	Champ 68 - Mode de rémunération	Transco PMS des types de rémunération (Cf TRANSCO_PMS_REMUNERATION en §4.3).

Types de règlement contrat	Champ 73 - Périodicité de paie	Transco PMS des types de règlement (Cf TRANSCO_PMS_REGLEMENT en §4.4).
Modalités de service (Temps partiel, Temps partiel thérapeutique, CPA)	Champ 48 - Modalité	Transco PMS des temps partiels - en fonction de leur quotité (Cf TRANSCO_PMS_TEMPS_PARTIEL en §4.6).
		Transco PMS des temps partiels thérapeutiques - en fonction de leur quotité (TRANSCO_PMS_MI_TPS_THERAP en §4.7).
		Transco PMS des CPA en fonction de : - quotité dégressive ou totale - quotité de travail - quotité de rémunération (Cf TRANSCO_PMS_CPA en §4.8).
Types de spécialités	Champ 56 - Type spécialité	<p>Pas de table de transcodification dédiée, mais voici la transcodification effectuée « en dur » suivant le type de la spécialité renseignée :</p> <p>« 000 » si aucune spécialité « BAP » s'il existe une spécialité BAP REFERENS (à partir de 2002) « ATS » s'il existe une spécialité ATOS « CNU » s'il existe une section CNU « SEC » s'il existe une discipline de second degré « ENS » s'il existe une discipline ENSAM</p>
Spécialités	Champ 57 - Spécialité niveau 1	Spécialités BAP non transcodées.
		Transco PMS des sections/sous-sections CNU (TRANSCO_PMS_CNU en §4.9).
		Spécialités ATOS non transcodées (hormis le code '00000' en 'R0000').
		Transco PMS des disciplines du second degré (Cf TRANSCO_PMS_DISC_SD_DEGRE en §4.10).
		Spécialités ENSAM non transcodées.
Types d'accès au grade Et Type d'accès au corps	Champ 81 - Mode d'accès au grade Et Champ 82 - Mode d'accès au corps	<p>Une seule table Transco PMS (Cf TRANSCO_PMS_TYPE_ACCES en §4.11) permet de gérer la transcodification du type d'accès au grade et du type d'accès au corps : en effet, le type d'accès de l'élément de carrière en cours est transcodé soit en type d'accès au grade, soit en type d'accès au corps suivant certains critères; on ne peut pas avoir les 2 données renseignées à la fois.</p> <p>La transcodification dépend du type d'accès et :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. soit du grade de l'élément de carrière précédent. 2. soit du corps de l'élément de carrière précédent. 3. soit d'aucun critère. 4. soit le type d'accès n'est pas transcodé : dans ce cas, on transmet les 2 champs 81 et 82 à vide.

		<p>Ainsi, la table de transcodification contient 2 témoins permettant d'indiquer s'il faut vérifier la valeur du grade ou du corps de l'élément de carrière précédent avant la transcodification (O/N/Nul) et les 2 valeurs à renvoyer pour les champs 81 et 82. Certains types d'accès nécessitent donc 2 lignes de transcodification permettant d'indiquer la valeur à renvoyer dans le cas où il y a changement de grade (ou corps) et dans le cas où le grade (ou corps) est le même.</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Exemple du cas 1 :</u> <p><u>Ligne 1 de transco pour le type d'accès '1' :</u> Type d'accès = 1 Témoin changement grade = O Témoin changement corps = nul Type d'accès au grade transcodé = AG02 Type d'accès au corps transcodé = nul</p> <p><u>Ligne 2 de transco pour le type d'accès '1' :</u> Type d'accès = 1 Témoin changement grade = N Témoin changement corps = nul Type d'accès au grade transcodé = nul Type d'accès au corps transcodé = nul</p> <p>⇒ dans le 1^{er} cas, si le grade est différent du grade précédent, on transmet la valeur AG02 dans le champ 81 et le champ 82 à vide.</p> <p>⇒ dans le 2^{ème} cas, s'il n'y a pas changement de grade, on transmet les 2 champs 81 et 82 à vide.</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Exemple du cas 3 :</u> <p><u>Un seule ligne de transco pour le type d'accès '02' :</u> Type d'accès = '02' Témoin changement grade = nul Témoin changement corps = nul Type d'accès au grade transcodé = nul Type d'accès au corps transcodé = AC101</p> <p>⇒ Un seul cas : on transmet toujours le champ 81 à vide et la valeur AC101 dans le champ 82.</p>
--	--	--

3.3 FICHER GENERE N° 3 DE LA PAYE

Ce fichier correspond aux données du fichier de déversement GFC à destination de l'application SIFAC, c'est à dire aux dépenses de paye issues de la paye à façon réalisée par les TG (fichiers KX), enrichies des données d'imputation financière saisies dans Harpège.

Ainsi, le traitement récupère les informations de la dernière extraction GFC (la plus récente) sur le mois de paye égal au mois d'observation, stockées dans la table d'historisation des détails de la ventilation par agent de la génération des mouvements GFC.

La ventilation du déversement GFC peut se faire selon plusieurs modes, paramétrés dans le module d'Administration :

- Déversement simplifié : les données du fichier KX ne sont alors pas enrichies des données RH, et les éléments de paye sont agrégés sur le centre de coût unique et la destination unique paramétrés.
- Déversement détaillé « non permissif » : les données du fichier KX sont enrichies par le biais des clés de répartition qui ont été saisies dans Harpège au niveau agent, poste ou contrat. La ventilation se fait alors sur les 5 axes de l'imputation SIFAC : compte M9.3, centre de coût, destination, opération et fonds. L'absence des données d'imputation entraîne un blocage de l'extraction.
- Déversement détaillé « permissif » : le fonctionnement est identique au déversement détaillé « non permissif » si ce n'est que l'absence des données d'imputation pour un agent donné n'entraîne pas de blocage de l'extraction mais un avertissement accompagné d'une ventilation sur le centre de coût et destination unique paramétrés pour l'établissement.
- L'utilisation de la gestion des rappels de rémunérations peut également être activée en cochant la case dédiée : dans ce cas, les imputations spécifiques faites au niveau agent sur des comptes « spécial rappel » (compte finissant par « R ») sont prises en compte dans le déversement et permettent de ventiler les rappels (identifiés par un code nature exercice renseigné à 11 ou 21 dans le fichier KX de paye) sur des axes analytiques différenciés du reste des rémunérations de l'agent.
Si la case à cocher est décochée, les rappels de paye sont sommés aux rémunérations du mois en cours et le déversement se fait donc sur le montant total mensuel versé à l'agent.

Dans le cas particulier où l'extraction GFC n'aurait pas encore été effectuée pour le mois d'observation, les agents à envoyer seraient sélectionnés comme pour le fichier n° 1, à partir des critères de sélection sur la carrière ou le contrat des agents.

Pour les établissements qui n'utilisent pas l'outil de déversement GFC, le fichier est tout de même généré bien que la majorité des champs est vide : dans ce cas, la sélection des agents est également effectuée comme pour le fichier n° 1, à partir des critères de sélection sur la carrière ou le contrat des agents.

3.3.1 DESCRIPTION

- Le nom du fichier envoyé est fixé comme suit :
PAYE_PMS_<Période d'observation>_<Date génération fichier>.csv avec :
 - Période d'observation : correspond à l'année/mois saisi, au format AAAAMM.
 - Date de génération du fichier = date et heure système du lancement de l'extraction PMS au format AAAAMMJJHHMMSS.

Exemple : PAYE_PMS_201403_20140410110426.csv

- Le fichier a une ligne d'entête composée des noms de colonnes, en majuscules non accentuées et séparés par le caractère point-virgule « ; ».
- Le fichier est trié par période d'observation croissante, puis par matricule agent croissant, puis par numéro de dossier de paye croissant, puis par numéro de compte M93 croissant.
- Toutes les dates sont au format : JJ/MM/AAAA.
- Toutes les données sont envoyées en majuscules non accentuées.

3.3.2 SELECTION DES AGENTS TRANSMIS

- Si le site utilise le déversement GFC et si l'extraction a déjà été réalisée pour le mois d'observation, les agents sont sélectionnés comme suit :

- Agents présents dans la table des détails de la ventilation par agent de la génération des mouvements GFC de paye sur le mois de paye égal au mois d'observation saisi (sélection de tous les agents sans restriction).

Note : dans certains établissements, des populations d'agents rémunérés par l'établissement (chargés de cours par exemple) n'ont pas été créées dans Harpège, mais ces individus sont présents dans les outils de gestion du service enseignant qui assurent la gestion des informations nécessaires à la paye et donc dans les fichiers KX reçus. Pour d'autres établissements, ces populations sont créées en tant qu'individus dans Harpège.

- Sinon il s'agit des agents suivants :

- Titulaires (y compris en position de stage) : possédant une carrière/position active à la période d'observation.
- Contractuels : possédant un contrat en cours à la période d'observation.
- Agents sans support : ne possédant aucune carrière, ni contrat, ni structure de travail actif à la période d'observation mais une (ou plusieurs) imputation(s) spécifique(s) GFC niveau agent active(s).

Note : Aucune restriction n'est appliquée concernant l'occupation/affectation des agents : tous les agents avec une affectation avec occupation, avec une affectation sans occupation ou sans occupation ni affectation sont sélectionnés.

3.3.3 REGLES DE GESTION APPLIQUEES

- **RG8** : Récupération du montant à transmettre, du montant ventilé, du montant enregistré et des quotités :

Il faut calculer ces données à partir de l'ensemble des vues sur les tables d'Harpège sur le mois de paye égal au mois d'observation comme suit :

- A partir de la vue formée par les données suivantes de la table des détails de la ventilation par agent de la génération des mouvements GFC :
 - ❖ N° agent
 - ❖ Numéro INSEE
 - ❖ Année/Mois de paye = année/mois d'observation
 - ❖ Compte M93

- ❖ Code élément de paye
- ❖ Clé de répartition : code opération spécifique, code centre de coût, code destination, fonds de financement
- ❖ Somme des montants ventilés(1)

Regroupées par agent, n° insee, compte M93, année/mois paye, code élément de paye, code opération, centre de coût, destination, fonds.

- A partir de la vue formée par les données suivantes de la table « KX10 - détail des éléments de paye liquides » :

- ❖ N° INSEE
- ❖ Année/Mois de paye = année/mois d'observation
- ❖ Compte M93
- ❖ Code élément de paye
- ❖ Code nature d'exercice
- ❖ Somme des montants KX10 par Conex(2)
- ❖ Numéro de dossier de paye

Regroupées par n° insee, année/mois paye, compte M93, code élément de paye, code nature d'exercice, numéro de dossier de paye.

- A partir de la vue formée par les données suivantes de la table « KX10 - détail des éléments de paye liquides » :

- ❖ N° INSEE
- ❖ Année/Mois de paye = année/mois d'observation
- ❖ Compte M93
- ❖ Code élément de paye
- ❖ Somme des montants KX10(3)

Regroupées par n° insee, année/mois paye, compte M93, code élément de paye.

- Champ 7 - Montant (arrondi à 2 décimales) ::
$$\text{Montant} = \left(\frac{\text{Somme des montants ventilés(1)}}{\text{Somme des montants KX10(3)}} \right) \times \text{Somme des montants KX10 par Conex(2)}$$
- Champ 13 - Quotité arrondie avec 2 décimales :
$$\text{Quotité} = \frac{\text{Somme des montants ventilés(1)}}{\text{Somme des montants KX10(3)}}$$
- Champ 16 - Montant ventilé (arrondi à 2 décimales) :
$$\text{Montant} = \text{Somme des montants ventilés(1)}$$
- Champ 17 - Montant enregistré (arrondi avec 2 décimales)
$$\text{Montant} = \text{Somme des montants KX10 par Conex(2)}$$
- Champ 18 - Quotité arrondie avec 5 décimales :
$$\text{Quotité brute} = \frac{\text{Somme des montants ventilés(1)}}{\text{Somme des montants KX10(3)}}$$

Note : un contrôle est ajouté dans le fichier de compte-rendu d'exécution sur le total des montants de la colonne 7, tout agent confondu par mois de paye, avec celui totalisé dans les fichiers KX10 en entrée pour s'assurer de la cohérence des remontées.

3.3.4 DONNEES DES AGENTS TRANSMISES

Pour chaque mois d'observation traité, pour chaque agent sélectionné dans Harpège, les données extraites par enregistrement sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

N° champ	Nom de colonne du fichier	Champ Harpège et Règles de gestion (RG) (Titulaire / Contractuel / Hébergé)	Lg
1	PERIODE OBSERVATION	Période d'observation année/mois saisie par le gestionnaire au format AAAAMM.	6
2	MATRICULE	NO_DOSSIER_PERS RG : Numéro du dossier agent dans Harpège.	8
3	PLAFOND EMPLOI	ENREG_KX_05.IPLAFEMP RG : Indicateur de plafond d'emploi de l'agent pour le mois de paye correspondant au mois d'observation.	1
4	CODE ELEMENT	VENTIL_HIST_GFC.GELEM RG : Code de l'élément de paye de l'agent pour le mois de paye correspondant au mois d'observation (Cf RG8).	6
5	NATURE EXERCICE	ENREG_KX_10.CONEX RG : Code nature d'exercice de l'élément de paye de l'agent pour le mois de paye correspondant au mois d'observation (Cf RG8).	2
6	COMPTE M93	VENTIL_HIST_GFC.COMPTE_M93_GFC RG : Imputation budgétaire de l'élément de paye pour le mois de paye correspondant au mois d'observation (Cf RG8).	8
7	MONTANT	Récupéré à partir de VENTIL_HIST_GFC.MONTANT_VENTILE et ENREG_KX_10.MELRE (Cf RG8). RG : Montant de l'élément de paye ventilé de l'agent pour le mois de paye correspondant au mois d'observation (Cf RG8).	13 (dont 2 décimales)
8	CODE ELEMENT PREVISIONNEL	VENTIL_HIST_GFC.COMPTE_M93_GFC si imputation spécifique agent RG : Numéro de compte M93 dans le cas d'une imputation spécifique au niveau agent sur la période de paye correspondant au mois d'observation, sinon donnée non renseignée (Cf RG8).	8
9	OPERATION	VENTIL_HIST_GFC.C_OPERATION_GFC RG : Code de l'opération de la clé financière définie au niveau agent , poste ou contrat pour la période d'imputation correspondant au mois d'observation (Cf RG8).	24
10	CENTRE DE COUT	VENTIL_HIST_GFC.C_CENTRE_COUT_GFC RG : Code du centre de coût de la clé financière définie au niveau agent , poste ou contrat pour la période d'imputation correspondant au mois d'observation (Cf RG8).	10
11	DESTINATION	VENTIL_HIST_GFC.C_DESTINATION_GFC RG : Code de la destination GFC de la clé financière définie au niveau agent, poste ou contrat pour la période d'imputation correspondant au mois d'observation (Cf RG8).	16
12	FONDS	VENTIL_HIST_GFC.C_FONDS_GFC RG : Code fonds de la clé financière définie au niveau agent, poste ou contrat pour la période d'imputation correspondant au mois d'observation (Cf RG8).	10
13	QUOTITE	RG : Quotité calculée, arrondie à 2 décimales, correspondant au % du montant ventilé transmis pour la période d'imputation correspondant au mois d'observation (Cf RG8).	3 (dont 2 décimales)

14	NOMBRE HEURES	Donnée non renseignée.	
15	NUMERO DOSSIER PAIE	ENREG_KX_05.NU_DOSS RG : Numéro de dossier de paye de l'agent pour le mois de paye correspondant au mois d'observation.	2
16	MONTANT VENTILE	Somme des montants ventilés(1) Somme des montants ventilés regroupés par agent, n° insee, compte M93, année/mois paye, code élément de paye, code opération, centre de coût, destination, fonds (Cf RG8).	13 (dont 2 décimales)
17	MONTANT ENREGISTRE	Somme des montants KX10 par Conex(2) RG : Somme des montants (KX10) regroupés par n° insee, année/mois paye, compte M93, code élément de paye, code nature d'exercice. (Cf RG8).	13 (dont 2 décimales)
18	QUOTITE BRUTE	RG : Quotité calculée, arrondie à 5 décimales, correspondant au % du montant ventilé transmis pour la période d'imputation correspondant au mois d'observation (Cf RG8).	6 (dont 5 décimales)

Note :

- La longueur indiquée dans la colonne « Lg » correspond à la longueur maximale du champ dans Harpège.

3.4 FICHER GENERE N° 4 DES AFFECTATIONS ADMINISTRATIVES

Ce fichier correspond aux occupations/affectations en cours des agents dans Harpège, constatées durant le mois d'observation et prévisionnelles jusqu'à la fin de l'année.

Seuls les agents multi-affectations sont extraits dans ce fichier : si l'agent ne possède qu'une seule affectation (quelle que soit sa quotité), celle-ci n'apparaît pas dans le fichier 4, car elle est déjà présente dans les fichiers n° 1 et 2 des mouvements constatés et prévisionnels (champ n° 54 - % d'affectation (affect administrative)).

Les affectations de quotité égale à 0% ne sont pas envoyées.

Ainsi une ligne est générée dans le fichier par affectation (différente de 0 et 100%) de l'agent, lorsqu'il en a plusieurs, depuis le mois d'observation saisi jusqu'au dernier mois de l'année d'observation : autant de lignes que d'affectations pour chaque mois jusqu'à la fin de l'année.

Ainsi, un agent peut apparaître certains mois, et être absents sur d'autres mois en fonction de la quotité de ses affectations dans l'établissement.

3.4.1 DESCRIPTION

➤ Chaque fichier « Affectation administrative » généré est nommé : AFFECTATIONS_PMS_<Période d'observation>_<Date génération fichier>.csv avec :

- Période d'observation : correspond à l'année/mois saisi, au format AAAAMM.
- Date de génération du fichier = date et heure système du lancement de l'extraction PMS au format AAAAMMJJHHMMSS.

Exemple : AFFECTATIONS_PMS_201403_20140410110426.csv

➤ Chaque fichier a une ligne d'entête composée des noms de colonnes, en majuscules non accentuées et séparés par le caractère point-virgule « ; ».

➤ Les quotités (saisies en %) sont transmises en % sans décimale comme suit :

Quotité dans Harpège = 50% => on envoie « 50 ».
= 100% => on envoie « 100 ».

➤ Toutes les dates sont au format : JJ/MM/AAAA.

➤ Toutes les données sont envoyées en majuscules non accentuées.

➤ Le fichier est trié par période d'observation croissante, puis par matricule agent croissant, puis par ordre chronologique croissant de début des affectations trouvées, en cours à la période d'observation.

Il présente ainsi toutes les affectations (au minimum 2) par agent, pour tous les agents sur le mois d'observation MM, puis toutes les affectations ((au minimum 2) par agent pour tous les agents sur le mois d'observation prévisionnel MM+1, et ainsi de suite jusqu'au dernier mois de l'année traité.

3.4.2 SELECTION DES AGENTS TRANSMIS

Il s'agit des agents suivants :

- Titulaires (y compris en position de stage) :
 - Possédant une carrière/position active à la période d'observation traitée.
 - Ayant un départ effectif dans les 3 mois précédents le mois d'observation : agents pris en compte pour le traitement du mois d'observation uniquement.

- Contractuels :
 - Possédant un contrat en cours à la période d'observation traitée.
 - Ayant un contrat se terminant dans les 3 mois précédents le mois d'observation : agents pris en compte le traitement du mois d'observation uniquement.
- Les hébergés, les agents sans support et les agents autres ressortant dans le fichier 3 de paye ne sont pas envoyés.

Note :

- Aucune restriction n'est appliquée concernant l'occupation/affectation des agents : tous les agents avec une affectation avec occupation, avec une affectation sans occupation ou sans occupation ni affectation sont sélectionnés.

3.4.3 REGLES DE GESTIONS APPLIQUEES

Les différentes règles de gestion à appliquer afin d'extraire les données d'Harpège pour le fichier n°4 des affectations administratives sont les règles suivantes, détaillées au niveau du fichier n° 1 des mouvements « Constatés » :

- **RG1** : Cas où l'élément de carrière ou le contrat en cours à la période d'observation ne couvre pas complètement le mois d'observation traité.
- **RG2** : Cas des agents partis depuis moins de trois mois.
- **RG3** : Cas particulier d'un agent avec plusieurs éléments de carrière ou contrats en cours successifs à la période d'observation.
- **RG4** : Cas particulier d'un agent « multi-contrats » se chevauchant.
- **RG11** : Récupération des affectations en cours à la période d'observation :
Afin de récupérer les différentes affectations en cours, il faut se baser sur l'affectation principale déterminée dans le fichier n° 1 pour la période d'observation et dans le fichier n°2 pour les mois prévisionnels comme suit :
 - Il faut rechercher toutes les affectations, en cours sur la même période que l'affectation principale, soit en cours entre la date de début et la date de fin de l'affectation principale.
Ceci afin d'éviter d'envoyer des affectations consécutives dans le mois et en conséquence d'envoyer trop d'affectations dont le cumul des quotités dépasse 100%
 - Si l'agent a au moins 2 affectations trouvées, on écrit toutes les affectations de l'agent dans le fichier 4.
 - Sinon si l'agent n'a qu'une seule affectation, on n'écrit aucune ligne pour l'agent dans le fichier 4 (l'affectation est présente dans le fichier 1).

Exemple : mois d'observation = mars 2014

Agent « multi-affectations » :

AFF1 de 80% sur structure STR1 du 10/03/2014 au ... déterminée comme principale au niveau de l'écran « affectation principale ».
AFF2 de 20 % sur structure STR2 du 10/03/2014 au ...
AFF3 de 100 % sur structure STR3 se terminant le 09/03/2014.

- On envoie uniquement les affectations AFF1 et AFF2 dans le fichier 4. L'affectation AFF3 n'est pas envoyée sinon on enverrait un cumul de 200% de quotités d'affectations.

3.4.4 DONNEES DES AGENTS TRANSMISES

Pour chaque mois d'observation traité : pour chaque agent sélectionné, pour chaque affectation en cours, les données extraites d'Harpège par enregistrement sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

N° champ	Nom de colonne du fichier	Champ Harpège et Règles de gestion (RG) (Titulaire / Contractuel / Hébergé)	Lg
1	PERIODE OBSERVATION	Période d'observation année/mois saisie par le gestionnaire au format AAAAMM.	6
2	MATRICULE	NO_DOSSIER_PERS RG : Numéro du dossier agent dans Harpège.	8
3	CODE POSTE	Titulaire et contractuel : POSTE.NO_NATIONAL_POSTE RG : Numéro national du poste occupé pendant l'affectation en cours à la période d'observation.	11
4	NUM. MINISTERIEL POSTE	Donnée non renseignée.	
5	CODE EMPLOI	Donnée non renseignée.	
6	UNITE ORGANISATIONNELLE	Titulaire et contractuel : AFFECTATION.C_STRUCTURE RG : Code de la structure de l'affectation.	5
7	% AFFECTATION	Titulaire et contractuel : AFFECTATION.NUM_QUOT_AFFECTATION (si renseignée et différente de zéro) RG : Quotité de l'affectation en cours à la période d'observation.	3
8	NOMBRE HEURES	Donnée non renseignée.	

Note :

La longueur indiquée dans la colonne « Lg » correspond à la longueur maximale du champ dans Harpège.

3.5 FICHER GENERE N° 5 DES IMPUTATIONS ANALYTIQUES PREVISIONNELLES

Ce fichier correspond aux imputations analytiques « prévisionnelles » saisies dans Harpège pour les mois à venir par rapport au mois d'observation saisi.

Ainsi une ligne est générée dans le fichier 5 par clé de répartition financière définie dans Harpège au niveau agent, poste ou contrat.

Pour les établissements qui n'utilisent pas le déversement GFC, le fichier est tout de même généré bien que la majorité des champs est vide.

3.5.1 DESCRIPTION

- Le fichier d'imputations analytiques prévisionnelles généré est nommé :
IMPUTATIONS_PMS_<Période d'observation>_<Date génération fichier>.csv avec :
 - Période d'observation : correspond à l'année/mois saisi, au format AAAAMM.
 - Date de génération du fichier = date et heure système du lancement de l'extraction PMS au format AAAAMMJJHHMMSS.

Exemple : IMPUTATIONS_PMS_201403_20140410110426.csv
- Le fichier a une ligne d'entête composée des noms de colonnes, en majuscules non accentuées et séparés par le caractère point-virgule « ; ».
- Les quotités (saisies en %) sont transmises avec 2 décimales maximum comme suit :
Quotité dans Harpège = 50% => on envoie 50/100, soit « 0,5 ».
= 100% => on envoie 100/100, soit « 1 ».
- Toutes les dates sont au format : JJ/MM/AAAA.
- Toutes les données sont envoyées en majuscules non accentuées.
- Le fichier est trié par période d'observation croissante, puis par matricule agent croissant, puis par numéro de compte M93 croissant.

3.5.2 SELECTION DES AGENTS TRANSMIS

Il s'agit des agents suivants :

- Titulaires (y compris en position de stage) :
 - Possédant une carrière/position active à la période d'observation traitée.
- Contractuels :
 - Possédant un contrat en cours à la période d'observation traitée.
- Les hébergés et les agents sans support et les agents autres ressortant dans le fichier 3 de paye ne sont pas envoyés.

Note :

- Aucune restriction n'est appliquée concernant l'occupation/affectation des agents : tous les agents avec une affectation avec occupation, avec une affectation sans occupation ou sans occupation ni affectation sont sélectionnés.

3.5.3 REGLES DE GESTIONS APPLIQUEES

La règle de gestion à appliquer afin d'extraire les données d'Harpège pour le fichier n°5 des imputations analytiques est la suivante :

- **RG10** : Récupération des clés financières définies au niveau agent/poste/contrat selon l'ordre suivant :
 - Recherche des imputations spécifiques définies au niveau de l'agent pendant la période correspondant au mois d'observation :
 - ❖ Mois d'observation compris dans la période d'imputation.
 - ❖ Niveau d'imputation 'AGT'.
 - ❖ N° agent sur imputation 'AGT' égal au n° agent traité.
 - Récupération des comptes M93 (mode GBCP) / Code élément de paye (mode GBCP) et des clés saisies pour la période d'imputation trouvée.
 - Puis recherche si l'agent a occupé un ou plusieurs postes (budget propre ou état) pendant au moins un jour durant le mois d'observation :
 - ❖ Pour chaque poste trouvé, recherche des imputations saisies sur ce poste.
 - ❖ Mois d'observation compris dans la période d'imputation.
 - ❖ Niveau d'imputation 'PST'.
 - Récupération des clés définies pour la période d'imputation trouvée.
 - Puis recherche si l'agent a un ou plusieurs contrats valides pendant au moins un jour durant le mois d'observation :
 - ❖ Pour chaque contrat trouvé, recherche des imputations saisies sur ce contrat.
 - ❖ Mois d'observation compris dans la période d'imputation.
 - ❖ Niveau d'imputation 'CTR'.
 - ❖ N° agent sur imputation 'CTR' égal au n° agent traité.
 - Récupération des clés saisies pour la période d'imputation trouvée.
 - Si aucune imputation n'est trouvée sur les contrats, on transmet les champs 3 à 9 vides.

3.5.4 DONNEES DES AGENTS TRANSMISES

Pour chaque mois d'observation traité : pour chaque agent sélectionné, pour chaque clé de répartition financière définie, soit au niveau agent, poste ou contrat, les données extraites d'Harpège par enregistrement sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

N° champ	Nom de colonne du fichier	Champ Harpège et Règles de gestion (RG) (Titulaire / Contractuel / Hébergé)	Lg
1	PERIODE OBSERVATION	Période d'observation année/mois saisie par le gestionnaire au format AAAAMM.	6
2	MATRICULE	NO_DOSSIER_PERS RG : Numéro du dossier agent dans Harpège.	8
3	CODE ELEMENT PREVISIONNEL	En mode NON GBCP (avant la bascule) : PERIODE_IMPUT_GFC.COMPTE_M93_GFC_AGT RG : Numéro de compte M93 dans le cas d'une imputation spécifique au niveau agent sur la période de paye correspondant au mois traité, sinon donnée non renseignée. En mode GBCP (après la bascule) : PERIODE_IMPUT_GFC.GELEM RG : Code élément de paye dans le cas d'une imputation spécifique au niveau agent sur la période de paye correspondant au mois traité, sinon donnée non renseignée.	8

4	OPERATION	CLE_REPARTITION_GFC.C_OPERATION_GFC RG : Code de l'opération de la clé financière définie au niveau agent , poste ou contrat pour la période d'imputation correspondant au mois traité.	24
5	CENTRE DE COUT	CLE_REPARTITION_GFC.C_CENTRE_COUT_GFC RG : Code du centre de coût de la clé financière définie au niveau agent , poste ou contrat pour la période d'imputation correspondant au mois traité.	10
6	DESTINATION	CLE_REPARTITION_GFC.C_DESTINATION_GFC RG : Code de la destination GFC de la clé financière définie au niveau agent, poste ou contrat pour la période d'imputation correspondant au mois traité.	16
7	FONDS	CLE_REPARTITION_GFC.C_FONDS_GFC RG : Code fonds de la clé financière définie au niveau agent, poste ou contrat pour la période d'imputation correspondant au mois traité.	10
8	QUOTITE	CLE_REPARTITION_GFC.QUOTITE_POUR_SAISIE (si renseignée et différente de zéro) divisée par 100 Sinon CLE_REPARTITION_GFC.QUOTITE_POUR_CALC / 100 RG : Quotité de répartition de la clé définie au niveau agent, poste ou contrat pour la période d'imputation correspondant au mois traité.	4 (dont 3 décimales)
9	NOMBRE HEURES	CLE_REPARTITION_GFC.QUOTITE_NB_HEURES RG : Nombre d'heures de la clé définie au niveau agent, poste ou contrat pour la période d'imputation correspondant au mois traité.	4 (dont 1 décimale)

Note :

- La longueur indiquée dans la colonne « Lg » correspond à la longueur maximale du champ dans Harpège.

3.6 COMPTE-RENDU DE L'EXTRACTION PMS

Un fichier .log de compte-rendu de l'exécution du traitement est généré en sortie dans le même répertoire que les 5 fichiers PMS.

Il indique les informations suivantes :

- Critères saisis :
 - Mois d'observation saisi
 - Répertoire d'envoi du fichier

- Pour chaque fichier généré
 - Nom du fichier généré
 - Période d'observation
 - Résultat du traitement : « Succès/Succès avec avertissements/
Echec »
 - [Total d'agents en alerte : n1.
 - Liste des agents en alerte (une ligne par agent)]
 - Total d'agents envoyés : n2.
 - [Dont agents titulaires : n3.
 - Dont agents contractuels : n4.
 - Dont agents hébergés : n5.
 - Dont agents sans support ayant des imputations financières GFC : n6
 - Dont agents autres ressortant dans le fichier 3 de paye : n7].

]

- [Pour le fichier 3 uniquement :
 - Message éventuel d'alerte selon le cas :
 - « L'intégration de la paye KX n'a pas encore été effectuée pour le mois de <mois année>. »
 - « Le déversement GFC n'a pas encore été effectué avec succès ou avertissement pour le mois de <mois année>. »
 - « Le montant total des éléments de paye en KX10 : <montant> est différent du montant total calculé de la ventilation : <montant>. L'écart est de : <écart calculé>.
 - Certains agents possèdent des éléments de paye en KX mais ne sont plus présents dans l'historique de ventilation GFC.
 - Liste des agents concernés :
 - N° INSEE : <n° INSEE> – Total des montants en KX : <Montant>.
 - N° INSEE : <n° INSEE> – Total des montants en KX : <Montant>. »
 - « Note : le déversement GFC n'est pas utilisé dans Harpège. »]

- Date d'exécution du traitement
- Résultat du traitement : « Succès/Succès avec avertissements/Echec »

Notes :

- Le nombre total d'agents est égal au nombre d'agents, présents au moins une fois sur un des mois traités.
- L'écart constaté pour le fichier 3 est calculé dans le sens suivant : total des montants reçus des fichiers KX moins celui des montants ventilés envoyés (colonne 7).

Exemple : Cf page suivante.

Compte-rendu d'exécution de l'extraction PMS

Critères saisis :

- Mois d'observation : Avril 2014.
- Répertoire d'envoi : /BDD/harpege/Fichiers Echange/PMS/TLSEPAYE.

Traitement exécuté le : 14/05/2014 15:39:13.

--> Fichier n°3 de la paye : PAYE_PMS_201404_20140514153913.csv

- Période d'observation : du 01/04/2014 au 30/04/2014.
- Résultat du traitement : Succès avec avertissements.
Le déversement GFC n'a pas encore été effectué avec succès ou avertissement pour le mois de avril 2014.
- Total d'agents envoyés : 4943.

--> Fichier n°1 des mouvements C : MOUVEMENTSC_PMS_201404_20140514153913.csv

- Période d'observation : du 01/04/2014 au 30/04/2014.
- Résultat du traitement : Succès.
- Total d'agents en alerte : 3.
 - Alerte sur agent n° 8272 mois 201403 : transcodification du code de la section CNU "86" et de la sous-section CNU "" non trouvée en table (TRANSCO_PMS_CNU).
 - Alerte sur agent n° 21884 mois 201403 : transcodification de la quotité "44" non trouvée en table (TRANSCO_PMS_MI_TPS_THERAP).
 - Alerte sur agent n° 21884 mois 201403 : transcodification du code de la section CNU "DD" et de la sous-section CNU "" non trouvée en table (TRANSCO_PMS_CNU).
- Total d'agents envoyés : 10032.
 - Dont agents titulaires : 3103.
 - Dont agents contractuels : 3415.
 - Dont agents hébergés : 2772.
 - Dont agents sans support ayant des imputations financières GFC : 740.
 - Dont agents autres ressortant dans le fichier 3 de paye : 2.

--> Fichier n°2 des mouvements P : MOUVEMENTSP_PMS_201404_20140514153913.csv

- Période d'observation : du 01/04/2014 au 31/12/2014.
- Résultat du traitement : Succès.
- Total d'agents en alerte : 0.
- Total d'agents envoyés : 60996.
 - Dont agents titulaires : 24466.
 - Dont agents contractuels : 13177.
 - Dont agents hébergés : 22374.
 - Dont agents sans support ayant des imputations financières GFC : 979.

--> Fichier n°4 des affectations administratives : AFFECTATIONS_PMS_201404_20140514153913.csv

- Période d'observation : du 01/04/2014 au 31/12/2014.
- Résultat du traitement : Succès.
- Total d'agents envoyés : 2985.
 - Dont agents titulaires : 1804.
 - Dont agents contractuels : 1181.

--> Fichier n°5 des imputations analytiques prévisionnelles : IMPUTATIONS_PMS_201404_20140514153913.csv

- Période d'observation : du 01/05/2014 au 31/12/2014.
- Résultat du traitement : Succès.
- Total d'agents envoyés : 37865.
 - Dont agents titulaires : 24479.
 - Dont agents contractuels : 13386.

Fin du traitement le 14/05/2014 16:02:50 : Succès.

===== Fin du compte-rendu =====

4 ANNEXES

4.1 TRANSCODIFICATION DES MOTIFS DE DEPART

4.1.1 DESCRIPTION DE LA TABLE TRANSCO_PMS_DEPART

Colonne	Format	Obligatoire (O/N)	Description	Clé
C_MOTIF_DEPART	AN(5)	O	Code motif de départ dans Harpège.	Etrangère sur DEPART. C_MOTIF_DEPART
MOTIF_DEPART_PMS	AN(30)	O	Code motif départ à envoyer dans le fichier PMS.	
D_CREATION	Date	O	Date de création de l'enregistrement.	
D_MODIFICATION	Date	O	Date de la dernière modification de l'enregistrement.	

4.1.2 CONTENU DE LA TABLE

C_MOTIF_DEPART	MOTIF_DEPART_PMS
DEM	MC120
EM	MC180
FDF	MC180
LIC	MC130
MUT	MUTATI
NAC	MC180
NLA	MC180
PNA	MC180
RAD	MC160
RET	MC100
RETHA	MC100
REV	MC998
RI	MC100

4.2 TRANSCODIFICATION DES CODES DE LA POSITION

4.2.1 DESCRIPTION DE LA TABLE TRANSCO_PMS_POSITION

Colonne	Format	Obligatoire (O/N)	Description	Clé
C_POSITION	AN(4)	O	Code position dans Harpège.	Etrangère sur POSITION.C_POSITION
POSITION_PMS	AN(30)	N	Code position à envoyer dans le fichier PMS.	
D_CREATION	Date	O	Date de création de l'enregistrement.	
D_MODIFICATION	Date	O	Date de la dernière modification de l'enregistrement.	

4.2.2 CONTENU DE LA TABLE

C_POSITION	C_POSITION_PMS
ACTI	AC
CGPA	CP
DETA	DE
DISP	DI
HCAD	HC
SNAT	SN

4.3 TRANSCODIFICATION DES TYPES DE REMUNERATION

4.3.1 DESCRIPTION DE LA TABLE TRANSCO_PMS_REMUNERATION

Colonne	Format	Obligatoire (O/N)	Description	Clé
C_TYPE_REMUN_CONTRAT	AN(1)	O	Type de rémunération du contrat dans Harpège.	Etrangère sur TYPE_REMUN_CONTRAT.C_TYPE_REMUN_CONTRAT
TYPE_REMUN_CONTRAT_PMS	AN(30)	N	Type de rémunération à envoyer dans le fichier PMS.	
D_CREATION	Date	O	Date de création de l'enregistrement.	
D_MODIFICATION	Date	O	Date de la dernière modification de l'enregistrement.	

4.3.2 CONTENU DE LA TABLE

C_TYPE_REMUN_CONTRAT	TYPE_REMUN_CONTRAT_PMS
F	MR04
H	MR05
I	MR02
O	MR05

4.4 TRANSCODIFICATION DES TYPES DE REGLEMENT DE PAYE

4.4.1 DESCRIPTION DE LA TABLE TRANSCO_PMS_REGLEMENT

Colonne	Format	Obligatoire (O/N)	Description	Clé
C_TYPE_REGLEMENT	AN(1)	O	Type du règlement dans Harpège.	Etrangère sur TYPE_REGLEMENT. C_TYPE_REGLEMENT
TYPE_REGLEMENT_PMS	AN(30)	N	Type du règlement à envoyer dans le fichier PMS.	
D_CREATION	Date	O	Date de création de l'enregistrement.	
D_MODIFICATION	Date	O	Date de la dernière modification de l'enregistrement.	

4.4.2 CONTENU DE LA TABLE

C_TYPE_REGLEMENT	TYPE_REGLEMENT_PMS
A	YR
M	MT
S	PI
T	QU

4.5 TRANSCODIFICATION DES TYPES DE POPULATION

4.5.1 DESCRIPTION DE LA TABLE TRANSCO_PMS_POPULATION

Colonne	Format	Obligatoire (O/N)	Description	Clé
C_TYPE_POPULATION	AN(2)	O	Type de population dans Harpège.	Etrangère sur TYPE_POPULATION. C_TYPE_POPULATION
TYPE_POPULATION_PMS	AN(30)	N	Type de population à envoyer dans le fichier PMS.	
D_CREATION	Date	O	Date de création de l'enregistrement.	
D_MODIFICATION	Date	O	Date de la dernière modification de l'enregistrement.	

4.5.2 CONTENU DE LA TABLE

C_TYPE_POPULATION	TYPE_POPULATION_PMS
AA	AA
AC	TO
AM	CH
BA	BA
CA	NULL
CC	NULL
DA	DA
DC	DC
DI	DI
GA	EA
IA	IA
MA	MA
MG	MG
OA	OA
PI	PI
SA	SA
SB	SB
SD	SD
SP	SP

4.6 TRANSCODIFICATION DE LA MODALITE DE SERVICE : TEMPS PARTIEL

4.6.1 DESCRIPTION DE LA TABLE TRANSCO_PMS_TEMPS_PARTIEL

Colonne	Format	Obligatoire (O/N)	Description	Clé
C_MOTIF_TEMPS_PARTIEL	AN(2)	N	Motif du temps partiel dans Harpège.	
NUM_QUOTITE	Number (3,0)	O	Quotité dans Harpège.	
TEMPS_PARTIEL_PMS	AN(30)	N	Temps partiel/quotité à envoyer dans le fichier PMS.	
D_CREATION	Date	O	Date de création de l'enregistrement.	
D_MODIFICATION	Date	O	Date de la dernière modification de l'enregistrement.	

4.6.2 CONTENU DE LA TABLE

C_MOTIF_TEMPS _PARTIEL	NUM_QUOTITE	TEMPS_PARTIEL_PMS
NULL	50	TPA50
NULL	60	TPA60
NULL	70	TPA70
NULL	80	TPA80
NULL	90	TPA90
EN	50	TPE50
EN	60	TPE60
EN	70	TPE70
EN	80	TPE80
HA	50	TPH50
HA	60	TPH60
HA	70	TPH70
HA	80	TPH80
ME	50	TPN50
ME	60	TPN60
ME	70	TPN70
ME	80	TPN80
MS	50	TPD50
MS	60	TPD60
MS	70	TPD70
MS	80	TPD80
SF	50	TPA50
SF	60	TPA60
SF	70	TPA70
SF	80	TPA80

4.7 TRANSCODIFICATION DE LA MODALITE DE SERVICE : TEMPS PARTIEL THERAPEUTIQUE

4.7.1 DESCRIPTION DE LA TABLE TRANSCO_PMS_MI_TPS_THERAP

Colonne	Format	Obligatoire (O/N)	Description	Clé
NUM_QUOTITE	Number (3,0)	O	Quotité dans Harpège.	
MI_TPS_THERAP_PMS	AN(30)	N	Temps partiel/quotité à envoyer dans le fichier PMS.	
D_CREATION	Date	O	Date de création de l'enregistrement.	
D_MODIFICATION	Date	O	Date de la dernière modification de l'enregistrement.	

4.7.2 CONTENU DE LA TABLE

NUM_QUOTITE	MI_TPS_THERAP_PMS
50	TPT50
60	TPT60
70	TPT70
80	TPT80
90	TPT90

4.8 TRANSCODIFICATION DE LA MODALITE DE SERVICE : CESSATION PROGRESSIVE D'ACTIVITE

4.8.1 DESCRIPTION DE LA TABLE TRANSCO_PMS_CPA

Colonne	Format	Obligatoire (O/N)	Description	Clé
TEM_QUOT_DEGRE	AN(1)	N	Témoin indiquant le type de quotité (dégressive ou fixe) liée à la CPA dans Harpège.	
NUM_QUOT_TRA	Number (3,0)	N	Numérateur de la quotité maximum de travail dans Harpège.	
DEN_QUOT_TRA	Number (3,0)	N	Dénominateur de la quotité maximum de travail dans Harpège.	
NUM_QUOT_REM	Number (3,0)	N	Numérateur de la quotité maximum de rémunération dans Harpège.	
DEN_QUOT_REM	Number (3,0)	N	Dénominateur de la quotité maximum de rémunération dans Harpège.	
CPA_PMS	AN(30)	N	Code de la CPA à envoyer dans le fichier PMS.	
D_CREATION	Date	O	Date de création de l'enregistrement.	
D_MODIFICATION	Date	O	Date de la dernière modification de l'enregistrement.	

4.8.2 CONTENU DE LA TABLE

TEM_QUOT_DEGRE	NUM_QUOT_TRA	DEN_QUOT_TRA	NUM_QUOT_REM	DEN_QUOT_REM	CPA_PMS
O	0	100	70	100	NULL
O	60	100	70	100	CPA60
O	80	100	6	7	CPA81
O	100	100	6	7	CP100
N	0	100	60	100	NULL
N	50	100	60	100	CPA50
N	100	100	60	100	CP101

4.9 TRANSCODIFICATION DES SECTIONS/SOUS-SECTIONS CNU

4.9.1 DESCRIPTION DE LA TABLE TRANSCO_PMS_CNU

Colonne	Format	Obligatoire (O/N)	Description	Clé
C_SECTION_CNU	AN(2)	O	Code de la section CNU dans Harpège.	Etrangère sur couple (C_SECTION_CNU, C_SOUS_SECTION_CNU) en table CNU
C_SOUS_SECTION_CNU	AN(2)	N	Code de la sous-section CNU dans Harpège.	
SECTION_CNU_PMS	AN(30)	N	Code de la section/sous-section CNU à envoyer dans le fichier PMS.	
D_CREATION	Date	O	Date de création de l'enregistrement.	
D_MODIFICATION	Date	O	Date de la dernière modification de l'enregistrement.	

4.9.2 CONTENU DE LA TABLE

C_SECTION_CNU	C_SOUS_SECTION_CNU	SECTION_CNU_PMS
00		0000
01		0100
02		0200
03		0300
04		0400
05		0500
06		0600
07		0700
08		0800
09		0900
10		1000
11		1100
12		1200

13		1300
14		1400
15		1500
16		1600
17		1700
18		1800
19		1900
20		2000
21		2100
22		2200
23		2300
24		2400
25		2500
26		2600
27		2700
28		2800
29		2900
30		3000
31		3100
32		3200
33		3300
34		3400
35		3500
36		3600
37		3700
38		3800
39		3900
40		4000
41		4100
42	00	4200
42	01	4201
42	02	4202
42	03	4203
43	00	4300
43	01	4301
43	02	4302
44	00	4400
44	01	4401
44	02	4402
44	03	4403
44	04	4404
45	00	4500
45	01	4501
45	02	4502
45	03	4503
46	00	4600
46	01	4601
46	02	4602
46	03	4603

46	04	4604
47	00	4700
47	01	4701
47	02	4702
47	03	4703
47	04	4704
48	00	4800
48	01	4801
48	02	4802
48	03	4803
48	04	4804
49	00	4900
49	01	4901
49	02	4902
49	03	4903
49	04	4904
49	05	4905
50	00	5000
50	01	5001
50	02	5002
50	03	5003
50	04	5004
51	00	5100
51	01	5101
51	02	5102
51	03	5103
51	04	5104
52	00	5200
52	01	5201
52	02	5202
52	03	5203
52	04	5204
53	00	5300
53	01	5301
53	02	5302
54	00	5400
54	01	5401
54	02	5402
54	03	5403
54	04	5404
54	05	5405
55	00	5500
55	01	5501
55	02	5502
55	03	5503
56	00	5600
56	01	5601
56	02	5602
56	03	5603

57	00	5700
57	01	5701
57	02	5702
57	03	5703
58	00	5800
58	01	5801
58	02	5802
58	03	5803
60	00	6000
61	00	6100
62	00	6200
63	00	6300
64	00	6400
65	00	6500
66	00	6600
67	00	6700
68	00	6800
69	00	6900
70	00	7000
71	00	7100
72	00	7200
73	00	7300
74	00	7400
75	00	7500
76	00	7600
77	00	7700
80	00	8000
80	01	8001
80	02	8002
80	03	8003
80	04	8004
80	05	8005
80	06	8006
81	00	8100
81	01	8101
81	02	8102
81	03	8103
81	04	8104
81	05	8105
81	06	8106
81	07	8107
81	08	8108
82	00	8200
82	01	8201
82	02	8202
82	03	8203
82	04	8204
82	05	8205
82	06	8206

82	07	8207
82	08	8208
82	09	8209
85	00	8500
85	01	8501
85	02	8502
85	03	8503
85	04	8504
85	05	8505
85	06	8506
86	00	8600
86	01	8601
86	02	8602
86	03	8603
86	04	8604
86	05	8605
86	06	8606
86	07	8607
86	08	8608
87	00	8700
87	01	8701
87	02	8702
87	03	8703
87	04	8704
87	05	8705
87	06	8706
87	07	8707
87	08	8708
87	09	8709

4.10 TRANSCODIFICATION DES DISCIPLINES DU SECOND DEGRE

4.10.1 DESCRIPTION DE LA TABLE TRANSCO_PMS_DISC_SECOND_DEGRE

Colonne	Format	Obligatoire (O/N)	Description	Clé
C_DISC_SECOND_DEGRE	AN(5)	O	Code de la discipline dans Harpège.	Etrangère sur DISC_SECOND_DEGRE. C_DISC_SECOND_DEGRE
DISC_SECOND_DEGRE_PMS	AN(30)	N	Code de la discipline à envoyer dans le fichier PMS.	
D_CREATION	Date	O	Date de création de l'enregistrement.	
D_MODIFICATION	Date	O	Date de la dernière modification de l'enregistrement.	

4.10.2 CONTENU DE LA TABLE

C_DISC_SECOND _DEGRE	DISC_SECOND_DEGRE _PMS
0000	S0000
0005	S0005
0006	S0006
0007	S0007
0008	S0008
0010	S0010
0011	S0011
0016	S0016
0017	S0017
0018	S0018
0020	S0020
0030	S0030
0031	S0031
0035	S0035
0038	S0038
0039	S0039
0040	S0040
0050	S0050
0051	S0051
0052	S0052
0053	S0053
0054	S0054
0055	S0055
0056	S0056
0060	S0060
0061	S0061
0062	S0062
0064	S0064
0065	S0065
0066	S0066
0067	S0067
0068	S0068
0070	S0070
0071	S0071
0072	S0072
0073	S0073
0074	S0074
0075	S0075
0076	S0076
0077	S0077
0080	S0080
0085	S0085
0086	S0086

0087	S0087
0088	S0088
0089	S0089
0090	S0090
0091	S0091
0092	S0092
0093	S0093
0095	S0095
0096	S0096
0098	S0098
0099	S0099
0100	S0100
0200	S0200
0201	S0201
0202	S0202
0210	S0210
0211	S0211
0212	S0212
0217	S0217
0218	S0218
0219	S0219
0220	S0220
0221	S0221
0222	S0222
0223	S0223
0226	S0226
0229	S0229
0233	S0233
0234	S0234
0250	S0250
0251	S0251
0252	S0252
0270	S0270
0271	S0271
0272	S0272
0273	S0273
0274	S0274
0275	S0275
0421	S0421
0422	S0422
0423	S0423
0424	S0424
0425	S0425
0426	S0426
0427	S0427
0428	S0428
0429	S0429
0430	S0430
0431	S0431

0432	S0432
0433	S0433
0434	S0434
0435	S0435
0436	S0436
0437	S0437
0438	S0438
0439	S0439
0440	S0440
0441	S0441
0442	S0442
0443	S0443
0444	S0444
0445	S0445
0446	S0446
0447	S0447
0448	S0448
0449	S0449
0450	S0450
0451	S0451
0452	S0452
0453	S0453
0454	S0454
0455	S0455
0456	S0456
0457	S0457
0458	S0458
0459	S0459
0460	S0460
0461	S0461
0462	S0462
0463	S0463
0464	S0464
0465	S0465
0466	S0466
0467	S0467
0469	S0469
0471	S0471
0473	S0473
0483	S0483
0484	S0484
0485	S0485
0486	S0486
0487	S0487
0488	S0488
0489	S0489
0493	S0493
0498	S0498
0499	S0499

0500	S0500
0510	S0510
0520	S0520
0530	S0530
0600	S0600
0610	S0610
0910	S0910
0920	S0920
0930	S0930
0940	S0940
0950	S0950
0960	S0960
1000	S1000
1051	S1051
1052	S1052
1100	S1100
1300	S1300
1315	S1315
1317	S1317
1318	S1318
1319	S1319
1400	S1400
1410	S1410
1411	S1411
1412	S1412
1413	S1413
1414	S1414
1415	S1415
1416	S1416
1419	S1419
1499	S1499
1500	S1500
1510	S1510
1511	S1511
1512	S1512
1600	S1600
1613	S1613
1615	S1615
1619	S1619
1700	S1700
1702	S1702
1800	S1800
1802	S1802
1900	S1900
2000	S2000
2001	S2001
2005	S2005
2006	S2006
2007	S2007

2010	S2010
2020	S2020
2022	S2022
2030	S2030
2040	S2040
2050	S2050
2065	S2065
2070	S2070
2071	S2071
2072	S2072
2073	S2073
2079	S2079
2080	S2080
2085	S2085
2100	S2100
2110	S2110
2111	S2111
2120	S2120
2121	S2121
2122	S2122
2130	S2130
2139	S2139
2140	S2140
2200	S2200
2210	S2210
2211	S2211
2220	S2220
2221	S2221
2222	S2222
2230	S2230
2231	S2231
2232	S2232
2233	S2233
2235	S2235
2240	S2240
2241	S2241
2242	S2242
2243	S2243
2244	S2244
2300	S2300
2301	S2301
2310	S2310
2320	S2320
2321	S2321
2322	S2322
2330	S2330
2340	S2340
2400	S2400
2401	S2401

2402	S2402
2450	S2450
2451	S2451
2452	S2452
2453	S2453
2500	S2500
2501	S2501
2600	S2600
2620	S2620
2650	S2650
3000	S3000
3010	S3010
3011	S3011
3012	S3012
3013	S3013
3014	S3014
3020	S3020
3021	S3021
3022	S3022
3023	S3023
3024	S3024
3025	S3025
3026	S3026
3027	S3027
3028	S3028
3030	S3030
3100	S3100
3110	S3110
3120	S3120
4010	S4010
4100	S4100
4110	S4110
4120	S4120
4130	S4130
4200	S4200
4201	S4201
4210	S4210
4221	S4221
4222	S4222
4223	S4223
4224	S4224
4225	S4225
4226	S4226
4227	S4227
4229	S4229
4230	S4230
4240	S4240
4245	S4245
4246	S4246

4250	S4250
4299	S4299
4500	S4500
4511	S4511
4512	S4512
4513	S4513
4530	S4530
4540	S4540
4550	S4550
4551	S4551
5100	S5100
5101	S5101
5110	S5110
5111	S5111
5112	S5112
5120	S5120
5150	S5150
5200	S5200
5201	S5201
5210	S5210
5500	S5500
6100	S6100
6102	S6102
6105	S6105
6111	S6111
6115	S6115
6150	S6150
6199	S6199
6310	S6310
6320	S6320
6330	S6330
6331	S6331
6500	S6500
6501	S6501
6502	S6502
6503	S6503
6510	S6510
6515	S6515
6520	S6520
6534	S6534
6610	S6610
6611	S6611
6612	S6612
6620	S6620
6621	S6621
6622	S6622
6623	S6623
6624	S6624
6630	S6630

6631	S6631
6632	S6632
6633	S6633
6634	S6634
6640	S6640
6641	S6641
6642	S6642
6643	S6643
6650	S6650
6651	S6651
6652	S6652
6660	S6660
6661	S6661
6670	S6670
6671	S6671
6672	S6672
6673	S6673
6680	S6680
6685	S6685
6690	S6690
6699	S6699
6911	S6911
6921	S6921
6922	S6922
6940	S6940
6941	S6941
6945	S6945
6951	S6951
6961	S6961
6971	S6971
6980	S6980
7000	S7000
7100	S7100
7110	S7110
7120	S7120
7130	S7130
7140	S7140
7150	S7150
7200	S7200
7201	S7201
7202	S7202
7210	S7210
7300	S7300
7320	S7320
7330	S7330
7410	S7410
7420	S7420
7430	S7430
7431	S7431

8010	S8010
8011	S8011
8012	S8012
8013	S8013
8014	S8014
8015	S8015
8016	S8016
8017	S8017
8018	S8018
8019	S8019
8020	S8020
8021	S8021
8022	S8022
8023	S8023
8024	S8024
8025	S8025
8026	S8026
8027	S8027
8028	S8028
8029	S8029
8030	S8030
8031	S8031
8032	S8032
8035	S8035
8036	S8036
8037	S8037
8038	S8038
8040	S8040
8041	S8041
8042	S8042
8043	S8043
8044	S8044
8049	S8049
8050	S8050
8051	S8051
8052	S8052
8053	S8053
8054	S8054
8510	S8510
8511	S8511
8512	S8512
8513	S8513
8515	S8515
8516	S8516
8517	S8517
8518	S8518
8520	S8520
8521	S8521
8530	S8530

8540	S8540
8541	S8541
9999	S9999
XXXX	SXXXX

4.11 TRANSCODIFICATION DES TYPES D'ACCES

4.11.1 DESCRIPTION DE LA TABLE TRANSCO_PMS_TYPE_ACCES

Colonne	Format	Obligatoire (O/N)	Description	Clé
C_TYPE_ACCES	AN(3)	O	Type d'accès de l'élément de carrière dans Harpège.	
TEM_CHGT_GRADE	AN(1)	N	Témoin indiquant si le grade de l'élément de carrière a changé par rapport au précédent .	
TEM_CHGT_CORPS	AN(1)	N	Témoin indiquant si le corps de l'élément de carrière a changé par rapport au précédent .	
TYPE_ACCES_GRADE_PMS	AN(30)	N	Type d'accès au grade à envoyer dans le fichier PMS.	
TYPE_ACCES_CORPS_PMS	AN(30)	N	Type d'accès au corps à envoyer dans le fichier PMS.	
D_CREATION	Date	O	Date de création de l'enregistrement.	
D_MODIFICATION	Date	O	Date de la dernière modification de l'enregistrement.	

4.11.2 CONTENU DE LA TABLE

C_TYPE_ACCES	TEM_CHGT_GRADE	TEM_CHGT_CORPS	TYPE_ACCES_GRADE_PMS	TYPE_ACCES_CORPS_PMS
1	O	NULL	AG02	NULL
1	N	NULL	NULL	NULL
02	NULL	NULL	NULL	AC101
3	O	NULL	AG07	NULL
3	N	NULL	NULL	NULL
03	NULL	NULL	NULL	AC101
04	NULL	NULL	NULL	AC105
5	O	NULL	AG01	NULL
5	N	NULL	NULL	NULL
05	NULL	NULL	NULL	AC103
6	NULL	O	NULL	AC117
6	NULL	N	AG09	NULL
10	NULL	O	NULL	AC101
10	NULL	N	AG10	NULL
11	NULL	O	NULL	AC103

11	NULL	N	AG13	NULL
12	NULL	NULL	NULL	AC103
13	NULL	NULL	NULL	AC103
14	NULL	NULL	NULL	AC103
15	NULL	NULL	NULL	AC103
16	NULL	NULL	NULL	AC104
17	NULL	NULL	NULL	AC101
18	NULL	NULL	NULL	AC101
19	NULL	NULL	NULL	AC101
21	NULL	NULL	NULL	AC101
22	NULL	NULL	NULL	AC103
23	NULL	NULL	NULL	AC105
24	NULL	NULL	NULL	AC101
25	NULL	NULL	NULL	AC101
26	NULL	NULL	NULL	AC112
28	NULL	NULL	NULL	AC101
29	NULL	NULL	NULL	AC102
31	NULL	NULL	NULL	AC108
32	NULL	NULL	NULL	AC108
33	NULL	NULL	NULL	AC126
34	NULL	NULL	AG09	NULL
35	NULL	NULL	NULL	AC117
36	NULL	NULL	NULL	AC126
37	NULL	NULL	NULL	AC126
39	NULL	NULL	NULL	AC109
40	NULL	NULL	NULL	AC126
41	NULL	NULL	NULL	AC126
42	NULL	NULL	AG09	NULL
43	NULL	NULL	NULL	AC126
44	NULL	NULL	NULL	AC126
46	NULL	NULL	NULL	AC126
47	NULL	NULL	NULL	AC126
49	NULL	NULL	NULL	AC126
51	NULL	NULL	NULL	AC116
52	NULL	NULL	NULL	AC301
53	NULL	NULL	NULL	AC301
54	NULL	NULL	NULL	AC301
56	NULL	NULL	NULL	AC117
60	NULL	NULL	NULL	AC101

63	NULL	NULL	NULL	AC126
68	NULL	NULL	NULL	AC112
71	NULL	NULL	NULL	AC118
72	NULL	NULL	NULL	AC120
73	NULL	NULL	NULL	AC112
74	NULL	NULL	NULL	AC126
75	NULL	NULL	NULL	AC126
76	NULL	NULL	NULL	AC109
77	NULL	NULL	NULL	AC112
78	NULL	O	NULL	AC112
78	NULL	N	AG01	NULL
79	NULL	NULL	NULL	AC102
80	NULL	NULL	NULL	AC109
81	NULL	NULL	NULL	AC112
82	NULL	NULL	NULL	AC112
83	NULL	NULL	NULL	AC112
85	NULL	NULL	NULL	AC108
86	NULL	NULL	NULL	AC112
87	NULL	NULL	NULL	AC112
91	NULL	NULL	AG03	NULL
92	NULL	NULL	AG02	NULL
93	NULL	NULL	NULL	AC402
94	NULL	NULL	AG04	NULL
95	O	NULL	AG02	NULL
95	N	NULL	NULL	NULL
99	NULL	NULL	AG05	NULL
H1	NULL	NULL	NULL	AC101
H2	NULL	NULL	NULL	AC114